



**CESER**  
**Hauts-de-France**

Conseil Économique, Social  
et Environnemental Régional

**APRÈS LA CRISE  
SANITAIRE EN  
HAUTS-DE-FRANCE :  
VERS UNE RÉGION  
ATTRACTIVE,  
SOLIDAIRE,  
BIENVEILLANTE  
ET PRÉVOYANTE**

---

Projet du CESER

---

Rapporteurs :  
Laurent DEGROOTE, Président  
Stéphanie DEPRAETERE, 1<sup>ère</sup> Vice-présidente  
Jean-Baptiste KONIECZNY, 1<sup>er</sup> Vice-président





La crise sanitaire de la COVID-19 a et aura des conséquences considérables à court, moyen et certainement long terme, dans tous les domaines de notre société, dans toutes les régions et tout particulièrement en Hauts-de-France, région fortement touchée.

La COVID-19 est venue si brutalement bouleverser notre organisation économique et sociale, notre mode de vie et nos modèles de fonctionnement, y compris les plus intimes, qu'elle marque pour nombre d'individus, d'entreprises et d'organisations un point de rupture invitant à ou imposant de profonds changements de comportement individuel et collectif.

La crise de la COVID-19 agit comme un révélateur des fragilités structurelles de notre société, met un peu plus en exergue les profonds déséquilibres et iniquités qui y cohabitent, révèle des failles sous-estimées ou encore trop souvent méconnues de nos organisations.

Telle une loupe, elle pointe les déséquilibres d'une société en transition qui oblige chacun à des adaptations parfois contraignantes et remet en cause fonctionnements et hiérarchies un peu trop rigides.

Elle met en lumière aussi l'exceptionnelle capacité de mobilisation et la très forte réactivité des acteurs, responsables et décideurs locaux, qu'ils soient institutionnels, partenaires socio-professionnels, issus de la société civile, habitants des Hauts-de-France. C'est toute la société qui a su faire preuve, dès les premières semaines de la crise, d'une solidarité, de ressources et d'une créativité insoupçonnées.

Dans un tel contexte, face à l'ampleur de la crise et à ses conséquences durables, l'enjeu majeur d'équité, d'efficacité et de cohésion est certainement celui de l'accompagnement des personnes comme des structures.

Cet accompagnement doit faciliter la gestion de la crise au quotidien et permettre d'anticiper au mieux les prochains mois. Il doit aider aussi chaque acteur à s'inscrire dans une trajectoire d'évolution de plus long terme en permettant d'appréhender au mieux les changements en cours et à venir, pour en faire des opportunités de développement individuel et collectif. Et il est essentiel bien sûr que les projets soient menés à leur terme.

La crise semble inscrire profondément son empreinte chez les individus comme dans notre société. A la faveur des changements de comportement constatés, des prises de conscience qui se sont opérées, comme des aspirations collectives nouvelles qui se sont exprimées, se dessinent les contours d'évolutions sociétales majeures qui sont autant de piliers pour construire une région d'avenir.

Notre région, les Hauts-de-France que nous voulons et que nous devons construire, doit gagner en créativité, en attractivité, en solidarité et en autonomie.

Cette indispensable autonomie passe par la réponse aux besoins des habitants, la relocalisation des activités, notamment industrielles, l'implantation d'entreprises et de secteurs innovants, l'accompagnement des populations régionales afin de permettre à tous de bénéficier d'une croissance durable retrouvée.

Dès lors l'innovation, tant sociale, scientifique, sociétale, environnementale, qu'économique, notre capacité à la favoriser, à la soutenir, à la partager, sont au cœur de notre ambition et s'affirment comme les outils de notre réussite.

Acteur essentiel de la vie sociale et des débats en région, le CESER, assemblée des représentants de la société civile des Hauts-de-France, a souhaité, dès le mois de mars, mettre la capacité de mobilisation et la fine connaissance des enjeux de terrain de ses 170 conseillers au service de l'ensemble de la communauté régionale confrontée à la crise de la COVID-19.

Outre sa participation active aux différents dispositifs pluri-partenariaux qui se sont mis en place pour répondre à l'urgence, le CESER a immédiatement décidé d'engager ses propres travaux sur les conséquences, dans tous les domaines, de la crise sanitaire en région et sur les conditions de réussite d'un nouveau projet pour les Hauts-de-France, la population et les acteurs régionaux.

La mobilisation exceptionnelle des 170 conseillers du CESER a permis la rédaction en quelques semaines, et la présentation à l'automne, du rapport-avis du CESER : « Après la crise sanitaire, vers une région attractive, solidaire, bienveillante et prévoyante », objet de cette présente publication.

Le rapport-avis du CESER apporte une analyse et des préconisations réalistes, positives et éclairantes pour la gestion de la crise et de ses conséquences à court, moyen et plus long terme. Surtout, il met à la disposition de tous des propositions pour un nouveau projet régional et dessine une ambition durable pour les Hauts-de-France

C'est collectivement et durablement, responsables politiques territoriaux, acteurs et décideurs socio-économiques, représentants de la société civile organisée régionale, habitants, que nous devons agir pour relever le défi de la crise sanitaire, en dépasser les conséquences et, ensemble, faire des Hauts-de-France une région d'avenir, la région attractive, solidaire, bienveillante et prévoyante que nous voulons.

*Avant-propos*  
*du*  
*Président*  
**LAURENT**  
**DEGROOTE**

Laurent DEGROOTE  
*Président du CESER Hauts-de-France*

## Introduction

### 1 - SANTÉ ET ENVIRONNEMENT, UN LIEN INDISSOCIABLE

#### LA SANTÉ

PROMOUVOIR LA SECURITE SANITAIRE DE DEMAIN	11
HOPITAL PUBLIC, HOPITAL PRIVE ET CLINIQUES :	11
VERS UNE MEILLEURE COOPERATION	12
REPENSER L'ORGANISATION DE LA SANTE EN REGION	13
NE PAS NEGLIGER LA SANTE AU TRAVAIL	14
UN IMPERATIF : LA SANTE PUBLIQUE	15
POUR UN FINANCEMENT VOLONTARISTE	15
A L'ECHELLE REGIONALE	15
LA DEMOCRATIE SANITAIRE : CRISE SANITAIRE, CITOYENNETE ET SANTE	16
L'ACCES AUX SOINS EN MILIEU RURAL	16
<b>LES EHPAD, LIEUX DE SOINS ET DE VIE ?</b>	17
<b>L'ENVIRONNEMENT : COMMENT PEUT-IL LIMITER LE RISQUE EPIDEMIQUE ?</b>	18
ARTIFICIALISATION ET QUALITE DES SOLS	18
MAITRISE DES GAZ A EFFET DE SERRE (GES)	18
VERS UNE RESSOURCE EN EAU DE QUALITE	19
UNE OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS	19
MISE EN COHERENCE DES PLANS ET	20
DES SCHEMAS DIRECTEURS	20
QUALITE DE VIE EN ZONE URBAINE	20
QUALITE DE L'AIR INTERIEUR EN HABITAT	21

### 2 - LES APPRENTISSAGES, LA VIE ECONOMIQUE ET LA RECHERCHE

#### LES APPRENTISSAGES

LA FORMATION PROFESSIONNELLE :	25
PRIORITE ESSENTIELLE DE LA REGION	25
SOUTENIR ET RELANCER L'APPRENTISSAGE	26
ACCOMPAGNER FORTEMENT LES PME-TPE PAR DE NOUVELLES ACTIONS DE FORMATION	27
MIEUX VALORISER ET MIEUX S'APPUYER SUR L'IMMENSE POTENTIEL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN REGION	27
BOOSTER L'ORIENTATION DES JEUNES POUR PREPARER LEUR AVENIR PROFESSIONNEL	28

#### LA VIE ECONOMIQUE

ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES	29
FAVORISER L'EMPLOI ET LE DIALOGUE SOCIAL	29
PROMOUVOIR LES ACTIVITES DE PROXIMITE	31
TOURISME ET CULTURE :	33
ASSURER LA RELANCE, IMAGINER L'AVENIR	34

#### LA RECHERCHE, FACTEUR DE PROGRES ET DE RESILIENCE

LA RECHERCHE MEDICALE	38
RENFORCER LE POTENTIEL DE RECHERCHE PUBLIQUE	39
POUR UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITE DE LA REGION	39
ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE PRIVEE	40
RENFORCER LA SYNERGIE ENTRE LE POTENTIEL DE RECHERCHE ET L'ACTIVITE ECONOMIQUE	40
RENFORCER LA COORDINATION	41
ENTRE LES ACTEURS DE LA RECHERCHE	41

### 3 - L'INDISPENSABLE RENAISSANCE DU LIEN SOCIAL POUR COMBATTRE LES INEGALITES

<b>UNE IMPERIEUSE NECESSITE : AGIR CONTRE LES INEGALITES</b>	45
<b>GARANTIR L'ACCES AUX DROITS FONDAMENTAUX ET A UN REVENU DECENT</b>	46
<b>GARANTIR DES CONDITIONS DE VIE DECENTES POUR LES PERSONNES EN FORMATION, EN PRIORITE POUR LES JEUNES</b>	47
<b>GARANTIR LES DROITS DE L'ENFANT</b>	47

<b>ET CEUX DES PERSONNES VULNERABLES</b>	48
<b>GARANTIR LE ROLE ET LA PLACE DES FEMMES DANS NOTRE SOCIETE</b>	49
<b>GARANTIR LA SANTE PSYCHIQUE ET LA QUALITE DE VIE EN PERIODE DE CRISE</b>	50
<b>GARANTIR LES DYNAMIQUES DE PROXIMITE ET DE COOPERATIONS LOCALES</b>	51
<b>GARANTIR L'ENGAGEMENT BENEVOLE ET LE DEVELOPPEMENT DE LA VIE ASSOCIATIVE</b>	51

### 4 - REPENSER L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE : POUR UN NOUVEL EQUILIBRE DES TERRITOIRES, DES MOBILITES RENOUVELEES ET UN USAGE DU NUMERIQUE FACILITATEUR ET NON DISCRIMINANT

<b>DES MOBILITES RENOUVELEES</b>	55
<b>LE DEVELOPPEMENT DES MOBILITES DURABLES, UNE EVOLUTION DE FOND FACE A L'URGENCE CLIMATIQUE</b>	56
<b>DEVELOPPER LES MOBILITES ACTIVES ET AMELIORER LE REPORT MODAL</b>	57
<b>ANTICIPER LA CIRCULATION DES BIENS EN CAS DE CRISE</b>	57
<b>PRIVILEGIER LES CIRCUITS COURTS</b>	58
<b>LA DE-MOBILITE</b>	58
<b>LA MOBILITE DURABLE DES PERSONNES</b>	58
<b>LE NUMERIQUE : REPENSER EN PARTIE</b>	59
<b>NOS PRATIQUES SOCIETALES</b>	59
FAIRE QUE LES NOUVEAUX USAGES CONTRIBUENT A L'INCLUSION POUR TOUTES ET TOUS	59
MENER UNE REFLEXION SUR LE TRAVAIL DE DEMAIN : LE NUMERIQUE AU SERVICE DE L'HUMAIN	59
LE TELETRAVAIL ORGANISE AU SEIN DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS	59
<b>LES SERVICES PUBLICS</b>	60

### 5 - DE NOUVELLES MODALITES POUR LA GOUVERNANCE PUBLIQUE

<b>REPENSER LA GOUVERNANCE POUR PLUS DE PROXIMITE</b>	63
<b>DAVANTAGE DE CONCERTATION ENTRE LES COLLECTIVITES ET AVEC LES ACTEURS LOCAUX POUR RENFORCER L'EFFICACITE, LA SOUPLESSE ET LA REACTIVITE DE L'ACTION PUBLIQUE</b>	64
<b>MIEUX SE PREPARER POUR GERER L'INCERTITUDE ET L'IMPREVISIBLE, ET AMELIORER NOTRE CAPACITE A GERER LES CRISES AU NIVEAU DE L'ETAT ET DES COLLECTIVITES</b>	65
<b>MIEUX ASSOCIER LES CITOYENS A LA DECISION COLLECTIVE, MIEUX LES INFORMER ET LES RECONCILIER AVEC L'ACTION PUBLIQUE</b>	65
<b>LA COOPERATION TRANSFRONTALIERE, UNE OPPORTUNITE ET UNE PRIORITE POUR LES COLLECTIVITES DANS LA CONDUITE DES POLITIQUES PUBLIQUES</b>	66

### 6 - LES HAUTS-DE-FRANCE A L'HORIZON 2040, VERS UNE REGION QUI COMPTE EN EUROPE, AUX PLANS ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

<b>VERS MIEUX VIVRE ENSEMBLE PAR L'EQUILIBRE DES TERRITOIRES</b>	69
<b>VERS MIEUX VIVRE ENSEMBLE PAR L'ACCES AUX SOINS</b>	69
<b>VERS MIEUX VIVRE ENSEMBLE PAR L'ACCES A LA FORMATION</b>	70
<b>POUR UNE POLITIQUE INDUSTRIELLE REGIONALE</b>	70
<b>LES LIENS ENTRE LA MOBILITE ET L'ORGANISATION DU TRAVAIL</b>	70

### Déclarations des groupes de concertation et des membres du CÉSER

# Résultats de vote

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Hauts-de-France, réuni en Assemblée plénière le 27 OCTOBRE 2020 en visioconférence, sous la présidence de M. Laurent DEGROOTE, Président,

Vu :

- > la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- > la loi n° 86-16 du 16 janvier 1986 relative à l'organisation des régions,
- > la loi n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'administration territoriale de la République,
- > la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales,
- > l'article 250 de la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (loi Grenelle 2),
- > la loi n°2015-29 du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral,
- > la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Sur saisine par lettre en date du 20 avril 2020 de Monsieur le Président du Conseil régional Hauts-de-France sur les conséquences à long terme de la crise sanitaire en Hauts-de-France liée au COVID-19,

Vu le projet de projet du CESER élaboré par le CDP élargi du CESER Hauts-de-France,

Après avoir entendu Laurent DEGROOTE, Président, Stéphanie DEPRAETERE, 1<sup>ère</sup> Vice-Présidente, Jean-Baptiste KONIECZNY, 1<sup>er</sup> Vice-président Rapporteurs,

Après en avoir délibéré,

**ADOpte le présent projet :**

**Pour : 75**

**Contre : 5**

**Abstention : 12**

**Non prise de part au vote : 1**

# Introduction

Le 17 mars 2020, le confinement est décrété, les Françaises et les Français doivent limiter leurs sorties pour une durée indéfinie.

Cette décision radicale vient en réponse à l'urgence sanitaire, conséquence de la propagation rapide du Covid-19.

Les Hauts-de-France ne sont pas épargnés, loin de là. Ils figurent parmi les régions les plus touchées et seront parmi les dernières à sortir des zones à risque.

Les réactions s'enchaînent, chacune portée par les soignants, les acteurs institutionnels, les associations, les citoyens, et révélation de la crise sanitaire, les invisibles.

Le tourbillon et le choc de ce début de crise augurent des difficultés immédiates auxquelles va être confronté chaque habitant de la France, métropolitaine et ultramarine, et des tempêtes qui déferleront sur la société.

La question qui se pose est alors de savoir comment faire face à la crise protéiforme qui s'annonce, comment continuer malgré la casse économique, la plus palpable, la casse psychologique, dévastatrice, et au final la casse sociale et sociétale, mordante et terrassante.

Comment réparer le pire tout en exaltant le meilleur pour construire un nouveau modèle régional, porteur d'avenir ?

C'est le défi qui s'impose aux Hauts-de-France, région qui depuis des siècles tombe, souvent, et se relève toujours pour être une région attractive, solidaire, bienveillante et prévoyante.

Répondre à la crise sanitaire et, au-delà, aux crises économiques, sociales et environnementales à venir, oblige à envisager le futur proche ou plus lointain sous un angle nouveau.

*Relever ce défi  
conduira  
à faire des  
Hauts-de-France  
une région  
attractive  
solidaire,  
bienveillante  
et prévoyante.*



Ce regard renouvelé doit intégrer de nouveaux équilibres, de nouvelles contraintes, et, de manière positive, de nouvelles opportunités.

La crise sanitaire a révélé des faiblesses tout en faisant émerger de grandes forces.

Des pratiques, déjà en germe, ont été accélérées, levant désormais les anciennes réticences à les étendre, voire les généraliser (télétravail, sans contact, utilisation massive du numérique).

Des métiers, souvent oubliés, ou pire, dévalorisés, ont montré leur caractère indispensable.

De nouveaux comportements sociaux et sociétaux se font jour, laissant penser que notre société va connaître une accélération dans son organisation générale.

Certes tout ne relève pas de l'enchantement et il appartient aux pouvoirs publics et aux citoyennes et citoyens de créer les conditions pour prolonger les bonnes pratiques.

Pour cela le CESER s'engage à proposer des solutions, des préconisations et des orientations afin qu'une fois la crise passée, les Hauts-de-France soient une région d'accueil, de partage, de bien-vivre, dynamique humainement, économiquement, socialement dans le respect de son environnement.

Dans cette perspective, et dès le mois de mars 2020, le CESER s'organise afin de mener des travaux transversaux sur les conséquences, dans tous les domaines, de la crise sanitaire en Hauts-de-France, les conditions de son dépassement et la construction d'un projet ambition nouvelle pour notre région.

C'est ce qui constitue, le Projet du CESER : « **Après la crise sanitaire, vers une région attractive, solidaire, bienveillante et prévoyante** »

Le Projet du CESER présente, organisées en 6 thèmes, les analyses et les propositions concrètes des représentants de la société civile régionale pour mieux appréhender la sortie de crise, inscrire la région et ses acteurs dans une stratégie de progrès à 2-3 ans et ouvrir des perspectives d'avenir pour un nouveau projet régional.

Il permet ainsi à l'ensemble des décideurs, des acteurs, des habitants des Hauts-de-France de connaître la vision, l'ambition et les propositions des représentants de la société civile régionale pour gérer les conséquences de la crise et envisager les Hauts-de-France de demain.

Ce travail et son ambition sont renforcés par la saisine du Président du Conseil régional, Xavier Bertrand, appelant le CESER à « dessiner collectivement le monde d'après-crise » par un « travail de fond de long terme », à dix ans, « à apporter au Conseil régional cette vision sur le monde d'après et à identifier les mutations mondiales, européennes et nationales qui auront un impact sur notre Région et ses habitants ».

Tirant les enseignements de la crise sanitaire, le Projet du CESER « Après la crise sanitaire, vers une région attractive, solidaire, bienveillante et prévoyante », éclaire le projet régional d'une ambition nouvelle pour les Hauts-de-France.





«La santé de l'homme est  
le reflet de celle de la Terre»  
Héraclite, Fragments



*Santé et  
environnement,  
un lien  
indissociable*



*La dégradation des milieux naturels, à laquelle la région Hauts-de-France n'échappe pas, et qui se trouve amplifiée par le dérèglement climatique, déstabilise le fonctionnement des écosystèmes (et des services écosystémiques qu'ils rendent) et crée autant de possibilités pour l'apparition ou la propagation de maladies.*

*La maladie est responsable de la situation que nous vivons, mais son expansion et son aggravation ont été favorisées par une forme exacerbée de la mobilité des personnes et de la mondialisation.*

*« Anticiper ensemble plutôt que subir isolément » doit dorénavant être le mot d'ordre en matière de crise sanitaire, celle que nous venons de vivre nous l'a malheureusement durement rappelé.*

## La santé

Tous les acteurs impliqués en première ligne durant cette crise ont accompli un travail remarquable, à commencer par les professionnels de santé, et de nombreux travailleurs jusque-là invisibles. Nous devons désormais être attentifs aux alertes exprimées, qu'elles proviennent de citoyens, des professionnels de santé, des structures du médico-social, des acteurs économiques, etc.

### PROMOUVOIR LA SECURITE SANITAIRE DE DEMAIN

La pandémie a démontré que la santé était l'affaire de tous. Les pénuries en matériel et médicaments ont démontré l'importance de maîtriser la recherche et les filières amont de production, approvisionnement et logistique.

Cette maîtrise, qu'elle soit temporelle ou territoriale, doit s'appuyer sur la planification, l'anticipation et la simplification de l'administration publique de la santé, mais aussi sur le tissu économique et les professionnels de santé.

**Le CESER préconise d'instaurer le principe de complémentarité pour la Région en matière de santé : mobilisation d'entreprises pour devancer les freins posés par les procédures de production particulières et nationales ; en urgence, mise à disposition gratuite de matériel par les collectivités, pour la protection des populations et le maintien/développement de l'emploi régional.**



Les actions à mener pour y parvenir seraient de :

➤ Responsabiliser les interlocuteurs de la chaîne et connaître l'état de la gestion de leurs stocks ainsi que leur mode d'approvisionnement. Donner au pilotage régional pluridisciplinaire la possibilité d'évaluer la bonne application des règles ;

➤ Financer par l'investissement régional certains équipements (respirateurs, imprimantes 3D...) et par les autorisations de programme le développement de la télé-médecine ;

➤ Inscrire dans le prochain PRSE les mesures à prendre pour équiper l'espace public (bornes pour la désinfection des mains, élargissement des lieux de déambula-

tion...);

➤ Donner à la Région l'autorité pour encourager et organiser la fabrication locale des produits et matériels de première nécessité ;

➤ Organiser régionalement la gestion des approvisionnements et des stocks de matériel sanitaire de première nécessité en cas de nouvelle crise.

## HOPITAL PUBLIC, HOPITAL PRIVE ET CLINIQUES : VERS UNE MEILLEURE COOPERATION



L'Hôpital a été en première ligne lors de la crise. Le déploiement du plan blanc a permis à l'organisation hospitalière de maîtriser la situation, grâce notamment à la mobilisation de ses personnels. S'il a bien fonctionné, le plan blanc n'en a pas moins laissé apparaître quelques dysfonctionnements, notamment en matière de coopération entre les secteurs public et privé, et par manque de ressources matérielles et humaines, ayant entraîné la fermeture de services et le report d'interventions.

En situation de crise, le CESER préconise de :

➤ faire coopérer les secteurs public et privé, pour la continuité des soins, ou à tout le moins une poursuite d'activité minimum, afin d'éviter le renoncement aux soins ;

➤ établir un protocole de crise sanitaire s'inspirant des plans existants (ORSEC, damage control...) et savoir installer des hôpitaux de campagne plus rapidement ;

➤ repenser le maillage territorial afin que les maisons pluridisciplinaires existantes puissent prendre en charge la sortie d'hôpital en ambulatoire ;

➤ accentuer l'effort de la Région pour les formations professionnelles en matière de santé permettant la qualification de certains personnels, renforcer le nombre de formations existantes (aides-soignants, infirmières, paramédicaux...).

# REPENSER L'ORGANISATION DE LA SANTE EN REGION

• Pendant près de deux mois, le gouvernement a caché la pénurie de masques, de médicaments et d'équipements, et en fonction des stocks, a adapté ses consignes sanitaires, sur le port du masque notamment. La gestion du manque de personnels soignant et de lits n'a pas été à la hauteur de l'importance de l'épidémie. En résumé, nous sommes partis à la guerre sans la stratégie et sans les moyens nécessaires pour contenir l'ennemi.

Les concepts et les acteurs existent de manière compartimentée. Il faudrait enfin les mettre en œuvre de manière concertée et dépasser les préalables. Par ailleurs, si la santé ne fait pas partie du domaine de compétences de la Région, celle-ci peut néanmoins intervenir par le biais de certaines lignes budgétaires (prévention, environnement, recherche, apprentissage...) ce qu'elle a commencé à faire pendant l'épidémie, mais qu'il convient d'amplifier.

Le CESER préconise d'affirmer la compétence Santé de la Région, et de lui donner les moyens nécessaires :

➤ en créant dès à présent un pilotage régional pluridisciplinaire pour préfigurer

la coordination et la complémentarité de l'ensemble des acteurs en configuration de crise : acteurs économiques, scientifiques, militaires, associatifs, collectivités territoriales... mais aussi acteurs sanitaires (ARS) ;

➤ en accentuant les actions régionales en matière de prévention.

• L'Agence Régionale de Santé (ARS) a mis en place des classes d'hôpitaux de première, deuxième ou troisième lignes pour faire face à l'épidémie.

L'hypercentralisation du système a nui à la coordination dans le cadre de la gestion de la crise, qui doit être pensée en amont.

En particulier, peu de cliniques privées ont participé au service public pour accueillir des urgences. Dans le cadre d'une crise sanitaire, elles ne doivent pas être cantonnées à un rôle subalterne.

L'ARS n'a pas joué son rôle de pilote chargé de la coordination de la crise. Mise en cause, elle est apparue comme un échelon très bureaucratique, qui édicte des normes et gère les budgets, écartelée entre le pilotage d'une politique nationale de santé et la mise en œuvre en région de mesures opérationnelles. Ce système a besoin de décentralisation et de démocratie sanitaire.



Le CESER préconise de redéfinir des chaînes hiérarchiques claires en région dans le domaine de la santé. Il conviendrait en outre de :

➤ donner plus de souplesse aux acteurs pour organiser la réponse aux besoins de santé d'un territoire ;

➤ faciliter les initiatives des différents acteurs et renforcer les actions public-privé ;

➤ et réaffirmer la capacité de dialogue territorial.

## NE PAS NEGLIGER LA SANTE AU TRAVAIL

• Les contraintes de réorganisation du travail liées au confinement ont amené les entreprises à solliciter davantage les Services de Santé au Travail (SST).

La crise a mis en avant des manques dans ce domaine, et notamment un domaine de compétences trop restreint, et allant jusqu'à une quasi absence de ces services pour nombre de fonctionnaires.

**Le CESER préconise de décloisonner la médecine du travail et la médecine de ville, par le partage du dossier médical, et de proposer une offre homogène et coordonnée des services de santé au travail sur l'ensemble du territoire et pour tous, en y apportant les moyens nécessaires (effectifs renforcés, autorisation des infirmières spécialisées à exercer les procédures de première intention, téléconsultation, télémedecine...).**

Pour ce faire, le CESER recommande de :

➤ Généraliser l'approche «One Health », qui lie santé des écosystèmes, santé animale et santé humaine dans une logique de prévention des risques sanitaires ;

➤ Mieux faire connaître et refonder la formation spécialisée en médecine du travail ;

➤ Favoriser l'intervention en entreprise des SST en vue de mener à bien leur mission de prévention

➤ Développer un système d'information unique ou interopérable permettant de garantir le suivi des lieux d'exercice tout au long de la carrière professionnelle des travailleurs et un dossier d'entreprise recueillant les éléments

de risques et d'expositions professionnelles (notamment les agents CMR1). Pour cela il faut un répertoire imposé à tous les services de santé au travail et l'accès à l'Identifiant National de Santé (INS) pour reconnaître de manière unique les travailleurs suivis, et renseigner le Dossier Médical Partagé (DMP), après avis de la CNIL strictement respecté;



• Préserver la santé des travailleurs, en s'appuyant sur le dialogue social afin de maintenir l'activité économique de l'entreprise.

Avec la période de confinement, les travailleurs, qu'ils soient sur le terrain ou en télétravail, ont dû s'adapter. La situation doit interroger sur les rapports à la sécurité et à la santé au travail, de manière plus cruciale.

L'organisation a été difficile pendant la période de déconfinement et elle ne le sera pas moins en cas de crises futures ; la protection des personnes, et en tout premier lieu celles qui sont dans l'obligation de continuer à travailler pour assurer les besoins fondamentaux de la société, constitue la priorité du CESER.

**Le CESER préconise que l'employeur apprécie au plus juste les risques auxquels sont exposés ses salariés, du fait de la crise liée au Covid, et mette en place et respecte les mesures de sécurité sanitaire. La concertation systématique avec les représentants des salariés ne doit pas être occultée, de même que l'information individuelle et la formation des salariés sur les moyens de protection.**

**Pour le CESER, il importe d'officialiser la reconnaissance automatique en maladie professionnelle pour l'intégralité des salariés qui, au cœur de l'épidémie, ont continué à exercer leur activité sur leur lieu de travail.**

## UN IMPERATIF : LA SANTE PUBLIQUE

La crise liée au COVID a amplifié les inégalités de prise en charge des patients et d'accès aux soins. Ces inégalités sont majorées par la connaissance insuffisante qu'a la population des nombreux dispositifs, existants ou en développement, d'appui à l'intégration dans un parcours de santé. De plus, certains professionnels de santé ne maîtrisent pas totalement cet environnement complexe et évolutif.

Il est donc nécessaire de former et d'informer en clarifiant les dispositifs existants dans les domaines sanitaires et médico-sociaux. C'est l'objet de l'article 23 de la loi du 24/7/2019 relative à l'organisation et à la transformation du système de santé. Il concerne les « dispositifs d'appui à la population et aux professionnels pour la coordination des parcours de santé complexes ».

**Le CESER préconise de constituer un véritable guichet unique, accessible à tous et donc au plus proche de la population dans les communes ou les communautés de communes. En comportant un répertoire opérationnel des ressources, sa mission sera d'informer et d'orienter les patients et les professionnels vers les structures adaptées à la prise en charge recherchée ou les associations spécialisées.**

## POUR UN FINANCEMENT VOLONTARISTE A L'ECHELLE NATIONALE ET REGIONALE

Certains matériels médicaux ont cruellement fait défaut au cours de cette crise. Si la santé ne fait pas partie du domaine de compétence de la Région, elle peut néanmoins intervenir par le biais de certaines lignes budgétaires.

C'est pourquoi, le CESER préconise :

> d'intervenir par le biais du budget d'investissement dans le financement de certains équipements : respirateurs, imprimantes 3D... ;

> d'utiliser les autorisations de programme inscrites au budget de la Région pour financer le développement de la télémedecine ;

> de soutenir financièrement la recherche médicale en Hauts-de-France ;

> de financer des formations professionnelles en matière de santé permettant la qualification de certains personnels. Renforcer le nombre de formations d'aides-soignants, d'infirmières et de professionnels paramédicaux (kiné...) ;

> d'aider à la création de maisons pluridisciplinaires de santé, permettant un meilleur maillage territorial de l'offre de soins et le désengorgement des urgences ;

> de donner de toute urgence à l'hôpital et à la santé publique les moyens de fonctionner normalement : effectifs de personnels, équipements, matériels, lits, formation ;

> de libérer l'hôpital public d'une situation d'endettement qui lui ôte son indispensable capacité d'investir et d'innover.

## LA DEMOCRATIE SANITAIRE : CRISE SANITAIRE, CITOYENNETE ET SANTE

La CRSA, Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie, est l'organe d'expression de la démocratie sanitaire. Elle est chargée d'évaluer, au sein de l'ARS, les besoins en santé et de proposer des actions d'amélioration. Son influence pourrait s'affirmer si elle participait plus aux instances de gouvernance de l'ARS.

L'ARS, en lien direct avec le Ministère des Solidarités et de la Santé, bénéficie d'une importante autonomie vis-à-vis de la représentation politique de la Région, et notamment des collectivités territoriales, régionales, départementales et communales.

L'exercice de la démocratie et le poids de la citoyenneté sont donc réduits et un rééquilibrage serait souhaitable.

**Le CESER préconise de mettre en place une concertation systématique entre un représentant de l'ARS, du Préfet de Région, de l'URPS médecins (Union Régionale des Professionnels de Santé), des trois Fédérations Hospitalières, de l'Ordre des Médecins et de la CRSA, selon une fréquence trimestrielle minimale mais variable selon l'actualité sanitaire.**

## L'ACCES AUX SOINS EN MILIEU RURAL

Face à la désertification médicale et aux ruptures constatées lors de la crise sanitaire, il apparaît de plus en plus nécessaire d'instituer l'accès aux soins via la télémédecine en complément des soins dispensés par les praticiens.

Durant le confinement, la plupart des services publics et aux publics ont été accessibles sous certaines conditions et majoritairement grâce à internet. Or de nombreux usagers, notamment en milieu rural, ne disposent pas d'accès, de connexion ou ne savent pas utiliser les outils numériques, ce qui compromet leur recours à la télémédecine.

**A court terme, le CESER préconise de s'assurer de la couverture totale du haut débit de la région, en raison de l'évolution rapide des technologies. Pour un usage généralisé des connexions à Internet, il est indispensable de prémunir l'ensemble de la population rurale de l'illectronisme, de favoriser, grâce à la proximité des acteurs, une aide aux démarches dématérialisées, de garantir l'accès des élèves des milieux ruraux aux enseignements à distance, d'instituer de façon complémentaire, l'accès aux soins via la télémédecine, de former les acteurs économiques de proximité aux outils numériques pour soutenir leur activité et la développer.**

**Tous les habitants des territoires ruraux doivent pouvoir bénéficier de la couverture numérique, y compris les habitations les plus isolées.**





## Les EHPAD, lieux de soins et de vie ?

Quel choix de société ? Quelle société veut-on pour nos « anciens » d'aujourd'hui et de demain ? Dès lors, quelle part de PIB voulons-nous consacrer aux personnes en perte d'autonomie afin de construire une société pour tous les âges et toutes les situations ? La prise en charge de la perte d'autonomie s'intègre complètement dans les principes fondateurs de la Sécurité Sociale : « faire face aux aléas de la vie, de la naissance à la mort ».

- En Hauts-de-France, on a comptabilisé 1 248 décès en établissements (Point épidémiologique régional, Spécial COVID-19, 27 août 2020) causés par le Covid. Cette crise a mis en lumière les failles de notre système, l'insuffisance des moyens financiers et humains pour accompagner le grand âge ; l'absence de considération accordée aux professionnels qui ont pallié pendant les trois mois de confinement les carences existantes et qui continuent à être exposés.

Il s'agit d'apporter des réponses aux questions de santé et de perte d'autonomie pour les personnes en EHPAD suite à la crise sanitaire.

La situation actuelle des EHPAD, à travers des conventions tripartites (Préfet, ARS, Conseils départementaux), des mises en place de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens, etc. est extrêmement complexe et source d'incompréhensions.

**Pour le CESER, l'un des premiers objectifs est nécessairement de simplifier le dispositif en désignant à terme un payeur unique, la Sécurité Sociale, et un intervenant unique sous forme de service public de l'accompagnement de l'autonomie, voire de délégation de service public.**

- Les métiers en EHPAD sont des métiers pénibles, tant physiquement que psychologiquement. Les personnels sont mal reconnus, mal payés, avec des conditions de travail très dégradées. Il s'agit de métiers essentiels marqués par un manque de reconnaissance institutionnelle.

**Pour le CESER, il importe de prôner la revalorisation de ces métiers, notamment salariale, et de les promouvoir, au travers par exemple des retours d'expériences des professionnels.**

- La caractéristique actuelle est le sous-encadrement en personnel dans ces structures. Il est impératif de renforcer le taux d'encadrement en personnel, qui est actuellement de 0,6 par résident.

**C'est pourquoi le CESER préconise d'aboutir à un ratio de 1 pour 1, c'est-à-dire un résident pour un intervenant, et à plus long terme, de faire évoluer ce ratio à au moins 1,2 pour 1, ce qui permettrait de transformer les EHPAD en plateformes gériatriques, avec la présence d'infirmières 24h/24h et de médecins salariés au sein de ces établissements.**



## L'ENVIRONNEMENT : COMMENT PEUT-IL LIMITER LE RISQUE EPIDEMIQUE ?



L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), lors de sa conférence ministérielle « Santé et Environnement » de juin 1999 à Londres, affirmait déjà que « l'environnement est la clé d'une meilleure santé ».

En investissant des endroits de plus en plus reculés et en détruisant des espèces et des habitats naturels, l'humanité accélère la perte de diversité d'espèces, modifie des liens entre ces mêmes espèces, altère les cycles de matières (eau, carbone, azote...). De ce fait, l'Homme se retrouve désormais en contact d'espèces qu'il n'aurait jamais rencontrées auparavant. Ces perturbations se produisent dans un contexte de circulation continue et massive des personnes, des marchandises et des animaux, qui favorise la propagation des virus et d'espèces nouvelles pouvant entraîner des pandémies comme celle que nous connaissons.

## ARTIFICIALISATION ET QUALITE DES SOLS

Il est nécessaire de conserver et restaurer des habitats de qualité, qui assurent les services écosystémiques pouvant nous prémunir de l'arrivée de vecteurs de maladies.

**C'est pourquoi le CESER préconise d'accompagner les acteurs du foncier (propriétaires publics et privés, agriculteurs, etc.) vers le respect des sols, de la nature, de l'eau tout en favorisant les aides à l'accueil d'entreprises ayant un impact global positif sur la biodiversité et les écosystèmes.**

## MAITRISE DES GAZ A EFFET DE SERRE (GES)

La crise sanitaire a démontré notre fragilité vis-à-vis de biens essentiels non produits localement : médicament, textile, agriculture, alimentation, etc. et qui constituent des « émissions importées » de GES correspondants à 60% de l'empreinte carbone des Français. Cette dépendance a également été ressentie dans des services publics essentiels (eau, assainissement, déchets...) par blocage des travaux d'urgence, d'entretien, etc.

La crise sanitaire et le confinement ont montré l'importance en région de relocaliser des productions, de rééquilibrer en faveur des territoires, des commerces de proximité, de revaloriser les services publics. Cette relocalisation permettra de diminuer nos « émissions importées » de GES mais ne doit pas contribuer à augmenter nos émissions régionales de GES. Le plan de relance doit être compatible avec les objectifs nationaux en matière de climat et de préservation de l'environnement.

En lien avec la dynamique REV3, le CESER préconise d'encourager et soutenir en Hauts-de-France tous les investissements tenant compte des enjeux climatiques et environnementaux, et pour cela :

➤ Privilégier l'octroi des aides publiques :

▪ à des projets compatibles à la Stratégie Nationale Bas Carbone ;

▪ aux projets structurants ayant une évaluation ex-

ante positive de leurs impacts sociaux, environnementaux et climatiques ;

▪ aux entreprises solidaires de leur territoire ;

➤ aux entreprises en reconversion sociale et écologique.

➤ Favoriser l'émergence régionale de produits bas carbone et à moindre impact environnemental en accompagnant les entreprises et en soutenant la recherche et

développement en la matière.

➤ Définir un plan d'investissement régional de la transition climatique et en intégrant les risques et opportunités liés au climat dans le système financier.

➤ Orienter les subventions pour l'énergie vers les énergies renouvelables.

➤ Favoriser la promotion de produits faiblement émetteurs de GES.

# VERS UNE RESSOURCE EN EAU DE QUALITE

Le confinement a renforcé l'intérêt d'avoir accès à une eau potable de qualité et en quantité. Toute rupture d'approvisionnement ou dégradation de la qualité aurait des conséquences démultipliées en période de crise sanitaire.

La sécurisation de notre alimentation en eau potable en quantité et en qualité doit être renforcée face aux pressions sanitaires et aux effets du dérèglement climatique.

**Le CESER préconise de développer une politique régionale plus ambitieuse de reconquête et de préservation de la ressource en eau potable, qui devra être renforcée dans les deux futurs SDAGE<sup>2</sup> 2022-2027, notamment par la généralisation obligatoire sur les Hauts-de-France des Opérations de Reconquête de la Qualité des Eaux (ORQUE) développées sur le Bassin Artois-Picardie en privilégiant les Solutions Fondées sur la Nature.**

## UNE OPTIMISATION DE LA GESTION DES DECHETS

Lors du confinement, le service public de collecte et de traitement des déchets a été maintenu et adapté pour assurer un service minimum des flux prioritaires notamment des ordures ménagères et des déchets d'activités de soins. Des territoires réduisent, voire suppriment certaines collectes sélectives par manque de personnel (garde d'enfants, quarantaine, maladie...) ou pour limiter l'exposition du personnel.

Bien que la région Hauts-de-France soit engagée dans un plan de réduction des déchets, la crise sanitaire a montré la complexité de la gestion des déchets durant le confinement. C'est pourquoi le CESER appelle la Région à être plus ambitieuse et plus rapide dans la réduction des déchets à la source.

**De manière concrète et urgente, le CESER préconise de réviser le Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD)<sup>2</sup> afin d'en généraliser leur réduction et d'y inscrire la sortie de l'incinération des déchets à dix ans par :**

- Le déploiement régional du programme Zéro déchet ;
- La création d'un programme régional d'accompagnement (ingénierie, subventions, communication) pour le déploiement du Zéro déchet dans toutes les collectivités régionales ;
- Le déploiement d'un programme Régional d'éducation à la sobriété et au partage (économie circulaire, économie de la fonctionnalité, marchés d'occasion, etc.).

**>** A minima, assurer durant le confinement la collecte des déchets triés et leur stockage en vue de leur valorisation.



© Ville de Roubaix

1. Schémas Directeurs d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

2. <https://ceser.hautsdefrance.fr/plan-regional-de-prevention-et-de-gestion-des-dechets-des-hauts-de-france>  
<https://ceser.hautsdefrance.fr/sites/default/files/2019-12/2019-12-10%20Avis%20PRPGD.pdf>



## MISE EN COHERENCE DES PLANS ET DES SCHEMAS DIRECTEURS

Malgré la baisse des activités industrielles et des déplacements automobiles pendant le confinement, la qualité de l'air est restée médiocre en Hauts-de-France.

Le lien entre les facteurs de pollutions, ici la mauvaise qualité de l'air extérieur, et les maladies chroniques est démontré par les 85 % de comorbidité qu'ils représentent dans les formes graves du Covid.

Le lien entre santé et environnement est bien connu mais peu traité dans l'élaboration des différents plans et schémas, par cloisonnement des différentes politiques et par manque de cohérence entre les différents plans PRSE, PRPGD, SRADDET. Pour préserver la population lors d'une prochaine pandémie, il faut garantir un environnement sain.

**Le CESER préconise de lutter efficacement contre les causes connues de pollution de l'air, en articulant les politiques publiques pour mesurer les impacts des facteurs environnementaux sur la santé et mettre en œuvre les dispositions nécessaires que doivent porter ensemble les différents plans régionaux et nationaux<sup>3</sup>.**

## QUALITE DE VIE EN ZONE URBAINE

La concentration urbaine, qui amène de la promiscuité, ainsi que l'absence d'espaces verts ajoutent de la difficulté au regard des possibilités d'oxygénation et de détente, et ont rendu pesante la situation de confinement au plan physique et psychologique.

L'espace urbain aéré et aménagé d'espaces verts est un facteur positif pour la santé des habitants, des études ont constaté des indicateurs de santé plus favorables. La qualité de l'environnement favorise la résistance et la résilience, notamment aux virus, la diminution des maladies chroniques.

**Le CESER préconise<sup>4</sup> de concevoir un nouvel éco-urbanisme en accompagnant l'adaptation des villes pour donner plus de place à la nature (verdissage, dé-artificialisation des sols, agriculture urbaine), et de développer les engagements de signatures de la charte « Villes et Territoires sans Perturbateurs Endocriniens », pour améliorer ainsi la qualité de vie et la résilience des populations urbaines.**

## QUALITE DE L'AIR INTERIEUR EN HABITAT

La qualité de l'air intérieur reflète les conditions d'habitabilité du logement. En Hauts-de-France, 200 000 logements sont insalubres, la plupart étant aussi des passoires énergétiques.

Il en résulte, des comportements qui polluent l'air intérieur (calfeutrage, défaut d'aération, poussières et moisissures, utilisation excessive d'aérosols, etc.), de même que les émanations des matières toxiques utilisées dans la construction (plomb, amiante, phtalates).

Le CESER préconise que le plan de rénovation énergétique soit assorti d'un accompagnement des bénéficiaires :

- > d'une part en rendant les opérations de rénovation accessibles financièrement au plus grand nombre ;
- > et d'autre part en formant les occupants à une meilleure gestion de l'habitation, notamment avec les Conseillers Médicaux en Environnement Intérieur par la prise en charge de la consultation.







« Chaque difficulté rencontrée  
doit être l'occasion d'un nou-  
veau progrès »

Pierre de Coubertin

chap.

2

*Les  
apprentissages,  
la vie  
économique,  
la recherche*



# Les apprentissages



Renforcer la lutte contre les inégalités d'accès à la formation, en développant une stratégie ambitieuse et partagée par tous les acteurs de la formation apparaît comme un objectif essentiel.

La crise du COVID 19 a mis en exergue et aggravé la situation de vulnérabilité de nombreux publics en formation. Il faut donc agir plus encore contre le décrochage à tous les niveaux de formation, et assurer l'égalité d'accès à la formation initiale et professionnelle.

En amont de cet objectif, la lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme est plus que jamais une réalité.

Promouvoir la formation pour tous et tout au long de la vie, est de la responsabilité de tous. La formation est une condition déterminante dans l'émergence de nouveaux objectifs économiques et sociétaux, et pour relever des défis cruciaux pour la Région. Ainsi, augmenter le niveau de formation de la population, participera à améliorer la compétitivité économique, l'attractivité, le niveau de vie et permettra de lutter contre les inégalités.

Les collectivités et le monde économique doivent accompagner davantage tous les acteurs de la formation initiale (éducation nationale, jeunesse et sport, enseignement agricole, santé, enseignement supérieur, alliances éducatives, associations d'éducation populaire, etc.) et de la formation professionnelle continue.

## LA FORMATION PROFESSIONNELLE : PRIORITE ESSENTIELLE DE LA REGION

Indispensable pour accompagner les nouveaux défis régionaux, le développement humain, social, économique et pour tous ses acteurs : Etat, Collectivités, Entreprises, partenaires sociaux.



Une relance de la formation professionnelle est un impératif pour répondre aux besoins croissants d'accompagnement des personnes ayant perdu leur emploi, ainsi qu'aux besoins en compétences nouvelles d'une économie en profonde et nécessaire mutation. Il faut aussi rendre attractive la formation professionnelle continue pour les publics les plus modestes et garantir des chances réelles de réussite dans leur formation en améliorant les conditions de rémunération et de logement.

La formation professionnelle doit être affichée comme un objectif stratégique régional, avec des priorités claires et une présentation complète et accessible des dispositifs à tous les publics. Cet objectif doit être concerté et partagé par tous les acteurs de la formation, les financeurs, les partenaires sociaux. La logique de coopération doit être privilégiée. Il faut veiller à réserver et renforcer le pouvoir d'initiative et de décision des individus, notamment avec le Compte Personnel de Formation

Le CESER propose que soit mis en place un plan de relance de la formation professionnelle, en s'appuyant notamment sur le PRIC Hauts-de-France (Plan Régional d'Investissement dans les Compétences) et sur une relance nationale et régionale des investissements publics. L'effort doit porter tout à la fois sur les formations

permettant d'accéder à une qualification, et sur les formations qualifiantes pour celles et ceux qui en ont besoin : formations aux Compétences-clés (CléA et CléA numérique).

Le CESER souhaite également la mise en place des mesures concrètes et cohérentes pour les publics les plus fragiles.

## SOUTENIR ET RELANCER L'APPRENTISSAGE



Il est à craindre que le développement de l'apprentissage, qui avait été relancé avec la dernière réforme, ne soit stoppé. La brutalité de la crise sanitaire, celle des nouvelles postures à adopter, celle du choc économique et social qui s'en est suivi et qui va perdurer impactent profondément l'apprentissage, les CFA (Centres de formation d'apprentis) et les apprentis.

Pour les CFA, mais de façon inégale, le choc est d'autant plus violent, que la loi « Avenir professionnel » les a conduits à engager des investissements importants et que les financements des OPCO, en pleine phase de structuration, ont tardé. Le gouvernement a pris des mesures de soutien à l'embauche d'apprentis par les entreprises, reconnues comme positives par la profession, mais incomplètes en ce qui concerne les CFA et les apprentis. Des CFA ont ainsi fermé leurs portes en région Hauts-de-France. Il y a donc urgence à agir.

Le CESER préconise de :

- > mettre en place des « coûts-contrats » de crise, qui pourront être prolongés ou réactivés autant que nécessaires, afin d'éviter que les CFA ne soient dans l'incapacité de gérer la conjonction d'une baisse des recettes liée à la diminution des effectifs d'apprentis ;
- > mettre en avant les dispositifs mis en place par le gouvernement sur le financement des jeunes en alternance.

## ACCOMPAGNER FORTEMENT LES PME-TPE PAR DE NOUVELLES ACTIONS DE FORMATION

La situation catastrophique de nombreuses petites et moyennes entreprises nécessite un plan de formation de grande envergure pour accompagner à la fois les situations d'impossibilité d'exercice, les situations d'inactivité subie et les situations de poursuite d'activité. Les actions de formation classiques ne sont pas toujours efficaces pour faire face à de telles situations.

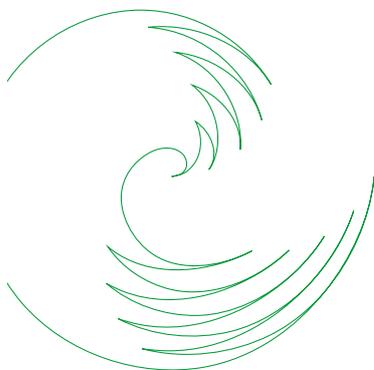
Certaines activités liées au tourisme, restauration, hôtellerie, etc., qui proposaient des emplois et des contrats d'apprentissage ne sont plus en mesure de le faire.

Le développement de solutions de formation en entreprise comme L'AFEST (action de formation en situation de travail) favorise la transmission des savoirs et des compétences entre les salariés, la gestion de l'intergénérationnel dans l'entreprise, la mise en valeur et la reconnaissance des savoir-faire, l'insertion de jeunes embauchés dans le collectif de travail ainsi que le développement de l'appétence à se former et à acquérir de nouvelles compétences.

**Le CESER propose de développer l'Action de Formation en Situation de Travail (AFEST).**

**D'une part, des études de faisabilité et de dimensionnement doivent être conduites par les OPCO. Il s'agit d'évaluer le besoin des entreprises en lien avec les branches professionnelles, de construire des guides de mise en œuvre, de dimensionner les moyens financiers et humains nécessaires.**

**D'autre part il faut développer avec le soutien de l'ARACT les expérimentations en région, partager et diffuser les expériences ainsi acquises avec les TPE et PME régionales.**



## MIEUX VALORISER ET MIEUX S'APPUYER SUR L'IMMENSE POTENTIEL DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE EN REGION

L'offre régionale est riche. La crise a accru la fragilité des organismes de formation professionnelle (organismes de formation professionnelle continue et Centre de formation d'apprentis). Il faut donc transformer leur modèle économique pour préserver l'offre de formation en région, en proximité des territoires et des individus.

Le modèle actuel des marchés publics, basé sur la mise en concurrence entre les organismes de formation, des délais très courts et le choix du moins-disant, n'assure pas la stabilité nécessaire. Il ne favorise pas non plus l'émergence nécessaire de nouveaux modèles pédagogiques. Le risque est de fragiliser l'offre de formation régionale face à des concurrents venus d'ailleurs, disposant de moyens financiers considérables.

Pour le CESER, il est nécessaire de :

> Construire de nouvelles modalités de financement public régional garantissant la pérennité d'une offre de

formation diversifiée, et adaptée aux besoins.

> Veiller à assurer un maillage territorial de la formation, un service public de la formation offrant des ga-

ranties d'accès de tous à la formation,

> Développer les nécessaires coopérations entre les organismes de formation.

Il faut conforter ce nouveau modèle par un plan ambitieux, appelé par tous les organismes, promouvant les usages du numérique et du digital et favorisant de nouveaux modèles de la formation, fondés sur la synergie entre présentiel et «distanciel.»

## **BOOSTER L'ORIENTATION DES JEUNES POUR PREPARER LEUR AVENIR PROFESSIONNEL**



La crise sanitaire a eu des impacts forts sur l'orientation des élèves : des stages (notamment ceux de « découverte ») n'ont pas pu être réalisés, l'aide au choix de la filière post 3<sup>ème</sup> n'a pas pu être menée à bien, de nombreux bacheliers ont sans doute connus des problèmes d'orientation du fait de la difficulté de maintenir les dispositifs d'accompagnement. Ces problèmes sont récurrents, et la crise a mis en exergue le besoin de mieux organiser l'orientation des jeunes.

La politique de la région doit être plus affirmée. Il faut davantage organiser la nécessaire coopération de tous les acteurs de « l'orientation », à chaque étape du processus, afin de permettre au jeune d'élaborer son projet et d'effectuer ses choix en toute connaissance de cause. Il ne faut pas seulement informer mais accompagner ! Sur ce plan des progrès sont à faire. Le monde économique et social doit se mobiliser fortement.

**Il est important de mettre en œuvre rapidement et renforcer de manière pérenne les initiatives innovantes en faveur de l'orientation des élèves, de la connaissance des filières et des métiers : ouvrir la possibilité aux jeunes n'ayant pu effectuer leur stage de découverte de l'entreprise du fait du COVID de réaliser ce dernier durant cette année scolaire. Il est nécessaire d'impliquer davantage les entreprises et les branches.**

# La vie économique

La crise sanitaire laisse place à une économie exsangue qu'il faut relever dans les plus brefs délais. L'emploi et le bien-être des personnes en dépendent. Chacun doit se sentir concerné et participer à cet effort à son niveau. C'est un devoir national.

Dans son projet, le CESER aborde la vie économique sous plusieurs angles. Le premier en est le nécessaire accompagnement des entreprises, des entrepreneurs et des salariés (accès et retour à l'emploi) face à l'accélération des changements structurels en cours.

Par ailleurs, la crise a montré l'importance de développer l'économie de proximité. En effet, en associant le maintien du lien social à un renouveau du dynamisme économique, entreprises de proximité et activité en milieu rural doivent en effet faire l'objet d'une attention prioritaire.

Bien sûr, pour réussir ces changements, il est indispensable de développer un dialogue social fort, incluant tous les acteurs.

Enfin, le CESER a mis l'accent, tout particulièrement sur des secteurs en grande difficulté mais acteurs incontournables du développement économique et au plus près du terrain : le tourisme et la culture.

## ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Cet accompagnement revêt plusieurs sens. S'il s'agit, d'une part, et à court terme, d'aider et soutenir les entreprises dans la relance de leur activité et du dynamisme des Hauts-de-France. Cet accompagnement porte aussi sur le long terme. Il concerne les mutations que doit achever le tissu économique, le rôle des pouvoirs publics dans le retour ou l'accès à l'emploi des personnes, le renouveau qui qualifie l'économie de proximité et enfin des secteurs fortement impactés par la crise tels que le tourisme et la culture.

Le CESER estime que ces démarches de soutien et d'accompagnement des entreprises doivent se dérouler dans des cadres, tels que celui du CSE, garantissant la transparence quant à leur efficacité et à leur efficience.

Il convient également de mobiliser et utiliser en région Hauts-de-France, les fonds du Plan de relance post COVID les fonds en provenance de l'Union européenne pour financer la relance économique.

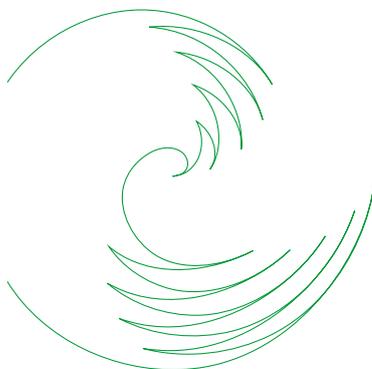
### • Accompagner pour relancer

#### l'activité

La sortie de crise sanitaire s'annonce difficile. Les problématiques à solutionner par les entreprises s'annoncent complexes, nombreuses et enchevêtrées entre le remboursement des dettes à planifier, le retour au travail des salariés ou le télétravail à organiser et les clients à retrouver.

Un accompagnement global des dirigeants sera nécessaire sur les questions financières, de gestion et d'organisation, de management mais aussi sur le plan psychologique et social.

**A court terme, le CESER propose de mettre en place des actions de formation et d'accompa-**



**gnement en direction des entreprises et des dirigeants sur la gestion de crise et la mise en place d'un plan de continuité de l'activité et de l'innovation, la maîtrise des tableaux de bord financier, l'accompagnement d'un an avec présence de « pairs » bénévoles.**

### • Accompagner pour accélérer

#### les changements structurels en cours

Les événements actuels révèlent des révolutions inachevées qui doivent désormais s'accomplir pleinement. Il s'agit, notamment, sur un plan microéconomique, de la digitalisation des entreprises et surtout des TPE et entreprises de proximité, mais aussi de la prise en compte des principes relevant de la responsabilité sociale et environnementale. Sur le plan macroéconomique, le soutien à l'émergence de nouvelles filières s'avère indispensable.

**A long terme, le CESER propose de soutenir les filières d'avenir autour de la transition énergétique et économique : énergies, y compris marines, renouvelables, biotechnologies, cyber sécurité. De même, le CESER estime indispensable de soutenir l'innovation régionale dans le cadre des orientations de REV3.**



En région l'aéronautique représente 160 entreprises, plus de 10 000 salariés et surtout quelques grands donneurs d'ordre. En lien avec de nombreux secteurs d'activité, il participe activement à la dynamique du tissu économique régional.

Le CESER propose également de soutenir la diversification de la filière « aéronautique » en développant, par exemple de nouveaux marchés autour des drones notamment, et en y associant les parties prenantes (salariés, citoyens, etc.).

#### • Accompagner pour renforcer la capacité des entreprises à investir

Les difficultés rencontrées par les entreprises actuellement risquent d'obérer leur capacité à investir et innover. L'endettement, la perte de marchés, la difficulté pour un chef d'entreprise de gérer la perte des ressources humaines de l'entreprise mettront au second plan les besoins en investissement. L'accent doit être mis sur la restauration des capacités d'investissement des entreprises. L'investissement est une condition essentielle de la reprise et de la compétitivité du tissu productif local.

A court terme, le CESER propose de transformer les prêts contractés, notamment par les TPE et PME, en opération de haut de bilan assimilable à des fonds propres (obligations convertibles, etc.) à l'aide de fonds d'investissement régionaux faisant appel à différentes sources de financement, comme par exemple l'épargne des particuliers.

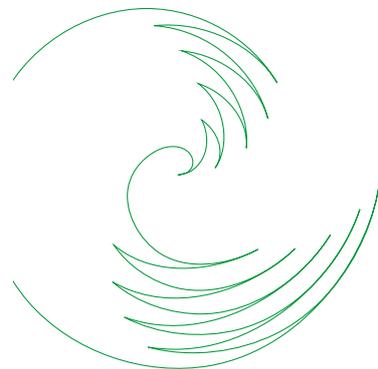
## • Accompagner les projets de relocalisation comme solution aux pénuries

Durant la crise sanitaire, et principalement pendant la période de confinement, les entreprises ont parfois été bloquées par des pénuries d'approvisionnement. La dépendance constatée vis-à-vis de l'extérieur plutôt que de la proximité a fait la démonstration de la très grande fragilité des équilibres économiques.

Dans le cadre du nouveau plan FEDER-FEADER 2021-2027, les critères d'attribution des fonds seront en partie orientés vers la requalification des friches existantes. Ces friches représentent un des leviers importants pour l'installation durable

d'entreprises à partir de leurs projets de reconversion ou de relocalisation.

**Le CESER propose de promouvoir et préparer les friches pour l'installation des entreprises en vue d'une réindustrialisation ou relocalisation sans artificialisation des territoires, de rendre les fonds FEDER-FEADER dédiés totalement visibles et disponibles aux entreprises et d'adapter la formation des travailleurs de notre région, aux nouveaux besoins.**



## FAVORISER L'EMPLOI ET LE DIALOGUE SOCIAL

Il n'est de dynamisme sans travail et emploi pour tous, y compris les personnes qui en sont le plus éloigné, et sans dialogue social.

### • Le retour au travail et à l'emploi

#### des salariés

Cette préconisation concerne deux situations : celle du retour sur leur lieu de travail de personnes en chômage partiel ou en télétravail durant une période de 2 à 4 mois mais surtout les personnes en situation de licenciement. En effet, la période qui succèdera à la crise sanitaire risque d'être marquée par une vague importante de chômage avec forte croissance du nombre de demandeurs d'emploi. Bien que les entreprises bénéficient d'une aide appréciable des pouvoirs publics, déjà de nombreuses fermetures de sites et commerce sont à déplorer. Et l'on imagine encore difficilement ce qu'il en sera lorsque cette aide se tarira. Il sera alors nécessaire de mobiliser les dispositifs existants, voire de créer de nouvelles mesures permettant à ces personnes de retrouver le plus rapidement possible une activité.

**A long terme, le CESER propose de communiquer, diffuser une cartographie des forces et faiblesses de la région (en termes de formations et emplois non pourvus) puis compléter le catalogue de formation sur les filières qui recrutent.**

### • Le dialogue social

Afin de lutter contre les effets économiques, sociaux et environnementaux de la crise et de favoriser une reprise rapide de l'activité en région, le dialogue social devient essentiel.

#### **Amplifier le dialogue social dans tous les secteurs d'activité**

Le déclenchement brutal de la crise sanitaire a obligé les Directions à prendre des mesures im-

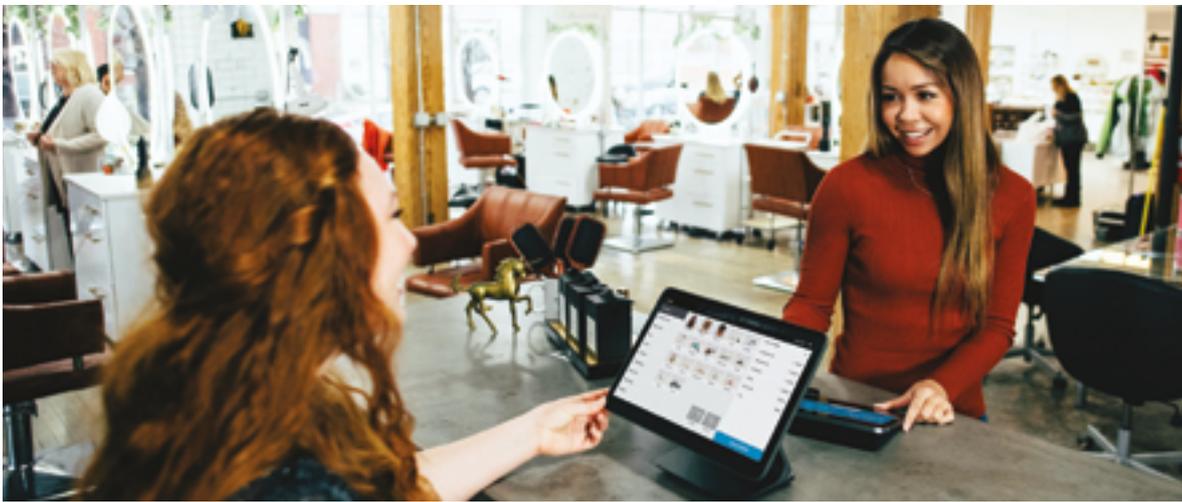
édiates, parfois unilatérales et souvent désordonnées, ne prenant pas toujours en considération les préoccupations des personnes, aux plans professionnel, personnel et familial.

**Selon le CESER, il convient donc d'intensifier les échanges entre les partenaires sociaux au-delà des seules obligations institutionnelles en valorisant les bonnes pratiques pour anticiper et gérer au mieux les situations de crise (Court terme).**

#### **Développer les formations communes des partenaires sociaux au dialogue social**

Pour renforcer l'efficacité des échanges entre les partenaires sociaux, il faut développer une culture commune du dialogue social, seule à même de favoriser l'entente sur les défis et les décisions susceptibles de les relever.

**Le CESER propose de favoriser la mise en place de formations communes au dialogue social sur le territoire des Hauts-de-France en impliquant les représentants des organisations patronales et syndicales (Court terme) ;**



**Sensibiliser et former l'ensemble des citoyens et futurs citoyens au dialogue social**

Les crises soudaines et violentes, montrent régulièrement l'état d'impréparation des décideurs, le manque de confiance entre partenaires et, par voie de conséquence, la brutalité de certaines décisions et les désorganisations qui en découlent au détriment de tous.

**Le CESER propose d'intégrer dans la formation initiale, du collège à l'enseignement supérieur, une sensibilisation au dialogue social et à la négociation (Long terme)**

**Sortir de la crise (automne 2020) – Le rôle du dialogue social**

Les modalités du télétravail, et notamment ses conditions de mise en œuvre ne doivent pas être dissociées des autres organisations du travail dans l'entreprise et ne doivent pas être la seule règle. Il faut un équilibre entre un temps de travail en présentiel et en télétravail pour maintenir la cohésion des équipes, gage de réussite collective. Le dialogue social a un rôle essentiel en ce domaine

**Le CESER souhaite qu'un dialogue social s'engage dans les entreprises et organisations, au plus près du terrain, pour intégrer dans les accords d'entreprise et conventions de branche, là où elles n'existent pas, des clauses obligatoires relatives aux modalités du télétravail. (Moyen terme)**

**Le Conseil régional, un accompagnateur du dialogue social.**

Considérant que les périodes économiques et sociales difficiles nécessitent une bonne perception des réalités, des enjeux, de la cohésion, de la transparence et de la lisibilité pour les citoyens, il est indispensable de mettre en place au niveau régional une coordination de l'ensemble des acteurs institutionnels, publics et privés et des partenaires sociaux afin que les décisions économiques et sociales répondent le plus efficacement aux défis à relever.

**Dans cette perspective une conférence sociale et économique régionale sera à mettre en place rapidement. Elle aura pour objectif d'éclairer l'ensemble des décideurs et le grand public sur la situation spécifique de notre région pour que les acteurs de terrain puissent bâtir les réponses économiques et sociales susceptibles de répondre efficacement aux défis à relever. (Court terme)**

**L'accès à l'emploi est un droit fondamental**

Le chômage, et notamment celui de longue durée, reste important et va s'accroître. Des publics trop nombreux sont éloignés de l'emploi. Il est indispensable d'améliorer l'attractivité des emplois, de mieux coordonner les acteurs du Service Public pour l'Emploi Local, de travailler à l'accès à l'emploi et au suivi individualisé des publics les plus éloignés de l'emploi, de mieux informer et de bien mobiliser le dialogue social au niveau des branches et des entreprises.

**Le CESER propose de favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés : l'engagement financier de la Région est essentiel et doit s'accompagner d'engagements durables auprès des acteurs économiques que sont les organismes de formation d'une part et les entreprises d'autre part en lien avec une GPEC territoriale réalisée dans le cadre du service public de l'emploi et de la mobilisation des branches professionnelles.**

**Il faut amener de la souplesse, de la réactivité dans la mise en œuvre des actions de formation en faveur de ces publics fragilisés et multiplier les opportunités de développement des expériences de partage de salariés après information des instances de représentation du personnel (prêt de main d'œuvre à but non lucratif, groupements d'employeurs, groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification GEIQ) tout en veillant à la qualité du travail pour ce type d'emplois.**

# PROMOUVOIR LES ACTIVITES DE PROXIMITE

## • Les entreprises de proximité

Les entreprises et notamment les TPE ont parfois souffert de certaines difficultés d'accès aux services publics au niveau de l'Etat en particulier. Le Plan de Continuité des Activités (PCA) a permis aux entreprises TPE et indépendants d'aboutir souvent dans des décisions de justice, de délivrance d'actes indispensables à leurs activités économiques.

**Le CESER souhaite vivement que les administrations et entreprises de services publics aient en permanence leur Plan de Continuité des Activités, à communiquer en cas de nécessité, afin d'assurer la poursuite des opérations administratives indispensables à la vie économique et aux citoyens. Quand c'est nécessaire, prévoir les créations d'emplois rendant possible l'atteinte d'un tel objectif.**

Il est également indispensable de mettre en place les critères et indicateurs d'évaluation des plans de relance économique, pour en vérifier l'efficacité et les faire évoluer en conséquence, en relation avec le suivi des tribunaux de commerce sur la santé des entreprises, territoires par territoires.

## • L'activité en milieu rural

L'économie de proximité favorise le lien social, la crise que nous venons de vivre l'a particulièrement démontré. L'organisation exceptionnelle en région Hauts-de-France, mise en place par la volonté du Préfet et du Président de Région, a favorisé l'écoute de toutes les parties prenantes et la réponse aux attentes de la population locale. Les Français ont donc redécouvert les marchés, les circuits courts, etc.

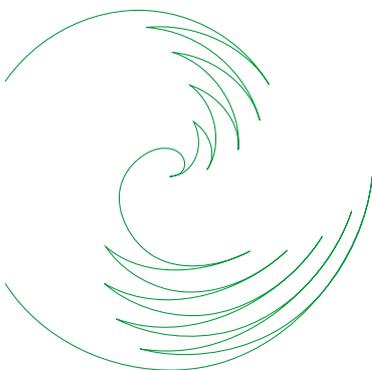
Le CESER propose donc :

A court terme, de :

- > Mieux communiquer sur la consommation locale (circuits de distribution plus vertueux) ;
- > Renforcer les liens entre agriculteurs et producteurs locaux, en veillant à ce que la plus grande part de la population régionale ait accès à leurs produits (quantités, prix...) ;
- > Mettre en relation, à l'échelle régionale, les associations et les producteurs, pour la redistribution des surproductions vers les plus démunis.

A moyen et long termes :

- > D'établir des plans territoriaux d'alimentation et de relocalisation pour favoriser les filières régionales, redynamiser nos savoir-faire régionaux, et encourager le développement d'une culture biologique.



## • Les circuits courts

Dans cette perspective et à court terme, il est important que les Conseils régionaux et départementaux soutiennent les initiatives en faveur des circuits courts de façon pérenne : site Internet, applications mutualisées, numéro vert et aide à la structuration de ces filières. Cette réalisation pourra donner une information exhaustive sur ce qui est proposé en région et limitera la profusion des sites internet, qui perd le consommateur.

Le CESER propose la remise en service des cuisines scolaires dédiées à la transformation des produits locaux. Il est important de les généraliser les produits dans les cantines et restaurations collectives. Il sera indispensable de revoir l'organisation logistique afin de sécuriser l'acheminement des produits locaux (récolte, transformation ou non, distribution selon les normes sanitaires en vigueur, chaîne du froid, stockage, conditionnement). La logistique doit être négociée avec les acteurs pour lever les freins liés à l'apport des productions, à la communication et à la vente.

Les Grandes et Moyennes Surfaces (GMS) doivent s'engager à s'approvisionner en priorité et de manière pérenne auprès des producteurs locaux comme ils ont été contraints de le faire pendant le confinement.

A l'horizon de 2030, il est important de favoriser l'indépendance du secteur agricole et alimentaire en relocalisant la production et la transformation en matière de vente alimentaire grâce à la mise en place de zones franches rurales qui permettront aux agriculteurs et aux transformateurs de créer, ensemble, des points de vente ou de transformation, en complément des activités artisanales locales. Cela redynamisera l'emploi en milieu rural et redonnera de la compétitivité à ces territoires.

## **TOURISME ET CULTURE : ASSURER LA RELANCE, IMAGINER L'AVENIR**

Durement et durablement touchés par la crise sanitaire, le tourisme et la culture, deux secteurs essentiels à la vie économique et sociale régionale doivent bénéficier d'un soutien fort pour assurer leur relance immédiate et mettre en œuvre de nouvelles stratégies afin de se réinventer.

### **LE TOURISME**

Le tourisme a subi de plein fouet les effets à court terme de la crise sanitaire et des conséquences économiques et sociales. L'activité du secteur reste aujourd'hui fort altérée avec un impact qui s'annonce durable.

Au-delà des mesures de relance nécessaires à la reprise de l'économie touristique, la nécessité est de penser « l'après » dans la perspective d'assurer la pérennité de la filière à long terme, en faisant évoluer le modèle de développement touristique régional vers davantage d'accessibilité et de durabilité.

#### **Assurer la sauvegarde du secteur : accompagner la relance**

La crise sanitaire a eu des effets directs et indirects sur l'ensemble de la chaîne des acteurs du tourisme, de même que sur les territoires : pertes de chiffre d'affaire, recours massif au chômage





partiel, embauches futures suspendues, réduction des capacités d'accueil à l'égard de l'évolution des normes sanitaires...

De plus, temps important de déconnexion et de lien social, les vacances excluent encore une part importante de la population, notamment en région. Pourtant la prise en compte de la consommation touristique et culturelle constitue un des versants de la relance du tourisme, au-delà du droit fondamental que constitue l'accès aux vacances.

Le CESER propose de :

➤ Construire un plan d'avenir régional permettant d'accompagner les professionnels du tourisme dans la transformation et l'innovation en leur redonnant les capacités d'investir et de s'adapter à l'évolution des pratiques touristiques et des normes en vigueur.

➤ Lancer un « plan-vacances » régional permettant d'inclure la dimension de la demande dans la relance du tourisme régional, en connectant vacances et tourisme régional, d'autant plus dans la continuité d'un confinement vécu plus ou moins durement selon les conditions de vie et de logement. Ce plan pourrait inclure la coordination des acteurs et dispositifs d'aide au départ au niveau régional ou encore un dispositif régional en direction des jeunes pour favoriser la découverte dès le plus jeune âge (type « chèque nature »).

#### **Favoriser l'évolution du modèle de développement touristique au service d'un tourisme régional accessible et durable**

Cette évolution repose sur plusieurs thématiques fortes : la gouvernance, le numérique et les synergies.

#### **Optimiser les conditions de la gouvernance régionale du tourisme**

La stratégie régionale aujourd'hui développée semble aujourd'hui encore trop éloignée de la prise en compte d'un tourisme s'adressant aussi, d'abord, aux habitants des Hauts-de-France, là où le tourisme de proximité se trouve pourtant conforté par la crise.

**Le CESER propose de s'appuyer sur la plateforme régionale des acteurs du tourisme pour impulser l'élaboration d'un schéma régional de développement touristique, cadre stratégique commun de long terme permettant de porter un modèle régional de tourisme partagé et adapté aux territoires (construction de partenariats permettant de proposer des circuits de découverte aux habitants, développement des infrastructures cyclables et chemins piétons etc.).**

### **Tourisme et numérique**

La montée en compétences des acteurs régionaux, et la définition d'une stratégie numérique partagée constituent un enjeu fort pour le développement du tourisme régional, au service d'une meilleure visibilité de l'offre touristique régionale dans sa diversité et d'une meilleure information partagée sur le territoire.

**Le CESER préconise d'accompagner la coordination des plateformes de promotion du tourisme (mieux recenser l'offre, la fédérer et la mutualiser autour d'outils communs) au service d'une meilleure lisibilité de l'offre, en s'appuyant notamment sur la plateforme régionale des offices de tourisme (POT)**

### **Favoriser les synergies Culture / Tourisme et la transversalité du tourisme**

A l'heure où le secteur du tourisme se reconstruit et où celui de la culture est amené à se refonder, l'enjeu de mieux articuler culture, tourisme et économie, apparaît aussi comme majeur pour favoriser l'attractivité des territoires.

**Pour favoriser les articulations entre tourisme, culture, sport et économie il s'agirait d'encourager des modes de gouvernance transversaux mêlant économie-tourisme-culture-commerce au niveau local, la construction de parcours touristiques intégrant l'offre culturelle et patrimoniale, ou encore à la mise en place de campagnes de promotion autour de l'identité culturelle des territoires. Le Comité Régional de Tourisme et des Congrès pourrait être en appui auprès des acteurs territoriaux sur ces aspects.**

## **LA CULTURE**

La culture, comme le tourisme, a été l'un des tout premiers secteurs impactés par la crise sanitaire avec la fermeture des lieux imposée dès le début du confinement. Elle demeure aujourd'hui l'un des secteurs le plus en difficulté, les perspectives de reprise d'activité demeurant incertaines (jauges d'accueil réduites, évolution des comportements et des pratiques culturelles etc.)

**Pour le CESER il est crucial de rappeler l'importance de la culture comme droit fondamental mais aussi comme ferment du pacte social. A ce titre l'urgence est de garantir la sauvegarde du secteur culturel, et d'en assurer les conditions. Les incertitudes encore nombreuses à la fois sur les modalités de reprise et sur la manière de retisser le fil avec les publics, amenant aussi le secteur à se refonder durablement.**



### **Favoriser la reprise d'activité pour une véritable relance du secteur**

Un plan régional de relance de la culture : pour un effet de levier sur l'ensemble des secteurs et leur promotion

La fermeture des lieux culturels et l'annulation de festivals et événements marqueurs de la vie des territoires a eu des conséquences directes pour les acteurs du secteur culturel fortement caractérisé par le travail indépendant et intermittent. Auteurs, artistes, compagnies et l'ensemble des opérateurs concernés par cette suspension de leurs activités sont aujourd'hui plus que jamais vulnérables.

**Le CESER propose que le plan de relance complémentaire adopté par le Conseil régional cible en particulier les structures, indépendants, et artistes-auteurs dont les activités ont été suspendues, avec une attention forte portée aux acteurs non subventionnés, et incluant un investissement massif vers la création et l'entretien du patrimoine.**

### **Favoriser les conditions de la solidarité régionale à l'égard du secteur de la culture, ré-assurer la culture : un engagement partagé**

La visibilité est aujourd'hui incertaine sur les moyens que les collectivités seront en mesure d'investir dans leurs politiques culturelles. Il est d'autant plus essentiel de réaffirmer la nécessité

de la culture comment engagement partagé au niveau régional, la Région ne pouvant pallier le désengagement des collectivités qui seraient tentées par d'autres arbitrages financiers en période de crise.

**Le CESER propose de relancer une dynamique de développement culturel par la signature de contrats culturels de territoires (Etat, Région, Départements, EPCI...) et la mise en place d'instances de dialogue au niveau régional entre Etat, collectivités, acteurs culturels et société civile (CESER...) permettant de remettre la culture au centre des débats.**

Le long terme : accompagner les entreprises culturelles dans la transformation des modes de production, de diffusion et d'inclusion des publics : développement de nouvelles formes de création, de diffusion et de médiation.

#### **Accroître significativement la captation et la diffusion numérique des spectacles et des contenus culturels**

La période de (post) confinement a mis en lumière une accélération des pratiques culturelles liées au numérique, ouvrant le champ de nouvelles formes de diffusion des œuvres et des contenus culturels mais aussi à de nouveaux possibles en termes de création, d'interactivité et de pédagogie. Les politiques publiques doivent prendre la mesure de ces évolutions.

**Le CESER propose de lancer une plateforme numérique de diffusion de contenus culturels associant un dispositif d'aide à la captation de spectacles en lien avec Pictanovo et la filière audiovisuelle régionale ainsi qu'un volet médiation permettant la construction de projets éducatifs autour des spectacles faisant l'objet de captations.**

#### **Inégalités sociales et territoriales : la culture pour tous, un enjeu d'épanouissement et de mieux-vivre pour les habitants des Hauts-de-France**

Pour des politiques culturelles plus « inclusives » : repenser le modèle culturel, repenser la place des publics

La période, révélatrice des inégalités sociales, interroge sur l'avenir et les évolutions de notre modèle culturel fondé par André Malraux, soulevant les enjeux de la place des publics et du décroisement de la culture. Tout en garantissant le soutien à la création et la richesse d'une offre culturelle de qualité, l'enjeu réside alors dans la revalorisation du rôle du tissu associatif, des pratiques amateurs, du monde socio-éducatif comme vecteurs d'une approche citoyenne de la culture.



**Le CESER propose de faire du développement et de la qualification des pratiques amateurs un véritable axe de la politique culturelle régionale et soutenir au niveau régional les initiatives transversales et le mode projet à travers la mise en place d'un appel à projets novateurs permettant le décroisement des acteurs (culture, socio-éducatif, emploi, formation etc.).**

#### **Corriger les inégalités territoriales**

L'organisation du maillage culturel en Hauts de France souffre d'une double inégalité qu'illustre bien la cartographie de la répartition de l'emploi culturel, de la localisation des institutions subventionnées par l'Etat et/ou le Conseil Régional, croisée avec celle de la répartition des subventions. Face à ces déséquilibres, un enjeu fort réside dans le fait de valoriser le tourisme dans ces territoires, et de dynamiser l'offre culturelle (et son accessibilité).

**En parallèle des programmes de revitalisation des centres-villes, le CESER propose de mettre en œuvre à long terme une stratégie de « rattrapage » culturel en faveur du sud des Hauts-de-France et cibler en particulier les villes moyennes jouant un rôle de centralité dans leur bassin de vie, avec le lancement d'une opération annuelle permettant de valoriser une ville moyenne et son territoire à l'instar des anciennes « Capitales culturelles régionales ».**



# La recherche, facteur de progrès et de résilience

Avec près de 600 000 décès dans le monde, plus de 30 000 en France dont 1 877 en Hauts-de-France (chiffres juillet 2020) la pandémie atteint des proportions considérables et les attentes à l'égard de la médecine et de la recherche sont bien sûr très fortes. L'Organisation mondiale de la santé recensait 19 candidats-vaccins évalués dans des essais cliniques sur l'homme à travers le monde en juillet 2020. Mais selon le décompte actualisé chaque semaine par une université publique londonienne, au moins 119 projets de vaccins sont engagés dans cette course contre la montre. Des recherches sont aussi et bien sûr en cours en France.

Avec les drames qu'il emporte avec lui, le COVID 19 souligne, chaque jour avec plus d'acuité, l'exigence d'une réponse médicale urgente, efficace et partagée, la crise met aussi en évidence la nécessité de faire évoluer tout notre système de recherche, et pas seulement dans le seul champ de la santé.

C'est un nouveau modèle qu'il convient de construire. Comment la recherche peut-elle participer de l'émergence d'une région plus résiliente et attractive ? Et dans une région où l'investissement en R et D est inférieur à ce qu'il devrait être, comment redynamiser ce facteur essentiel au bien-être des habitants de la région, à la compétitivité des entreprises et à la croissance de la richesse régionale dans le respect des règles d'un développement durable ?

Et pour cela le CESER propose de :

Favoriser la recherche médicale et notamment sur le coronavirus ;

Renforcer le potentiel de recherche publique en région Hauts-de-France ;

Encourager le développement de la recherche privée ;

Renforcer la synergie entre le potentiel de recherche et l'activité économique ;

Renforcer la coordination entre les acteurs de la recherche.

## LA RECHERCHE MEDICALE

Ce contexte très difficile de pandémie a montré la faisabilité et l'utilité de collaborations inédites, à l'image de la task-force COVID de Lille<sup>5</sup>, rassemblant la recherche académique régionale (CNRS, Inserm, Ecole Centrale de Lille, Université de Lille, i-site et Institut Pasteur de Lille) de nombreuses entreprises et institutions publiques.

Le CESER propose de créer en France un espace de dialogue entre le tissu d'entreprises régionales et le tissu de la recherche académique, pour l'autonomie des industries de santé sur la production et la distribution de médicaments, de dispositifs médicaux et d'EPI (contribution à la réflexion nationale)

Le CESER propose, à court terme, de favoriser la recherche médicale sur le coronavirus (Recherche anti-infectieuse, mise au point de médicaments antiviraux innovants, repositionnement contre le Covid de médicaments existants et déjà agréés, etc...) en renforçant notamment le budget Recherche de la Région.

## RENFORCER LE POTENTIEL DE RECHERCHE PUBLIQUE POUR UNE PLUS GRANDE ATTRACTIVITE DE LA REGION

La situation de la recherche en Hauts-de-France nécessite sans doute des engagements forts. Bien souvent, les études et évaluations ne situent pas notre région dans les meilleurs rangs de classement. Les Hauts-de France se placent ainsi en avant dernière position pour la part du PIB régional consacré à la recherche<sup>6</sup>, au 8<sup>ème</sup> rang pour le nombre de doctorants, au 8<sup>ème</sup> rang également pour le nombre de chercheurs (9<sup>ème</sup> rang pour le nombre de chercheurs en entreprise) ou encore 10<sup>ème</sup> rang pour le taux de succès aux appels à projet internationaux<sup>7</sup>.

Si le potentiel existant est de qualité, les moyens sont souvent insuffisants.

Le nombre de chercheurs de très grande notoriété n'est pas assez important.

Pour l'avenir des Hauts-de-France, il est urgent d'investir maintenant dans la recherche, car des mutations majeures (sociétales, économiques, sanitaires et environnementales) sont en cours, et leurs conséquences futures pour la population dépendent en bonne partie de notre investissement présent en recherche et en innovation.

Le constat actuel sur la recherche en Hauts-de-France n'a rien d'irréversible compte tenu des atouts spécifiques de la région, de son potentiel de recherche, et des structurations en cours.

Le CESER propose de pallier l'insuffisance du nombre de chercheurs en région ...

en augmentant significativement le nombre de chaires d'excellence financées en région pour attirer et conserver des chercheurs de haut niveau en développant des chaires senior « environnées » proposant un package attractif (rémunération, financement de projet, post-doc, contrats doctoraux) et des chaires « talents prometteurs » proposant à de jeunes chercheurs à fort potentiel un package attractif (compléments de rémunération et financement forfaitaire pour projets).

en organisant un accompagnement pour certains candidats aux concours des organismes de recherche (A court terme) ;

Il s'agit de favoriser le recrutement des candidats ayant du potentiel pour postuler, ou ayant déjà postulé avec demande d'affectation en Hauts-de-France, et qui n'ont pas été retenus mais ont bénéficié d'une bonne évaluation

5. <http://www.nord-ouest.inserm.fr/actualites/covid-19-a-lille-creation-d-une-task-force>

6. Avant-dernier rang en 2016 -avant la Corse- pour le % de PIB régional dans la dépense de recherche DIRD Ref : État de l'ESRI en France, rapport 2019, p 105. (<https://publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eer/FR/>)

7. Classements issus des données du SRESRI et STRATER

## ENCOURAGER LE DEVELOPPEMENT DE LA RECHERCHE PRIVEE

Au-delà de la crise « Covid », la résilience de la région passe par des entreprises aptes à répondre à de nouvelles exigences (environnementales, ...), ce qui ne se conçoit pas sans une recherche privée suffisante.

Or, la région compte environ 4 563 chercheurs, ce qui la met en 8ème position seulement du classement des régions françaises. Par ailleurs, la connexion entre « recherche académique » et « entreprises » reste insuffisante.

Il est urgent et impératif de résorber ces écarts. La région doit conforter son potentiel de recherche privée afin de répondre à ces nouveaux impératifs. Il faut également que les conditions pour l'instauration d'une plus grande collaboration entre « laboratoires publics » et « entreprises » soient mises en place

A long terme, le CESER propose de développer la recherche privée et de renforcer les liens entre la recherche et l'entreprise par la mise à disposition de cadres et cadres supérieurs à la recherche d'un emploi, de jeunes chercheurs et par l'organisation de modules de découverte de la recherche en région dans les cursus de formation à la création d'entreprise.



## RENFORCER LA SYNERGIE ENTRE LE POTENTIEL DE RECHERCHE ET L'ACTIVITE ECONOMIQUE

L'écosystème « Recherche – Développement – Innovation » est très riche en région et choisir le bon interlocuteur nécessite parfois un temps trop long pour les entreprises et notamment les TPE et PME. Par ailleurs, les entreprises ont souvent des difficultés à exprimer leurs besoins en matière de recherche et d'innovation, le langage étant différent entre celui employé dans les laboratoires et celui employé dans les ateliers.

Les entreprises ont besoin d'un interlocuteur proche d'elles : géographiquement (internet fait beaucoup mais toute relation ne peut être digitalisée) et culturellement. Ces interlocuteurs ont une bonne connaissance du monde de l'entreprise et de celui de la recherche et seront le trait d'union indispensable

A long terme, le CESER propose d'organiser un réseau de référents « Recherche – Développement – Innovation ». « Accueil » et « accompagnement » de « 1<sup>er</sup> rang » des entreprises, ces référents sont situés au plus près d'elles (organisations professionnelles, etc.).

Leurs missions :

➤ Être informé et parfaitement connaître le potentiel régional en matière

de R-D-I : acteurs, opérateurs, dispositifs, programmes (régionaux, nationaux, européens), laboratoires de recherche, appels à projets ; qu'il s'agisse du monde universitaire ou de celui des grandes écoles ;

➤ Être un accueil de « 1<sup>er</sup> rang » des entreprises, être à l'écoute de leurs besoins et les aiguiller vers le bon interlocuteur ;

➤ Maintenir une veille quotidienne de l'écosystème de R-D-I afin de disposer de connaissances actualisées et de renseigner au mieux les entreprises ;

➤ Participer à des missions de communication : participation à la rédaction des Cahiers régionaux de la recherche et de l'innovation, participation à des salons professionnels, ...

## RENFORCER LA COORDINATION ENTRE LES ACTEURS DE LA RECHERCHE

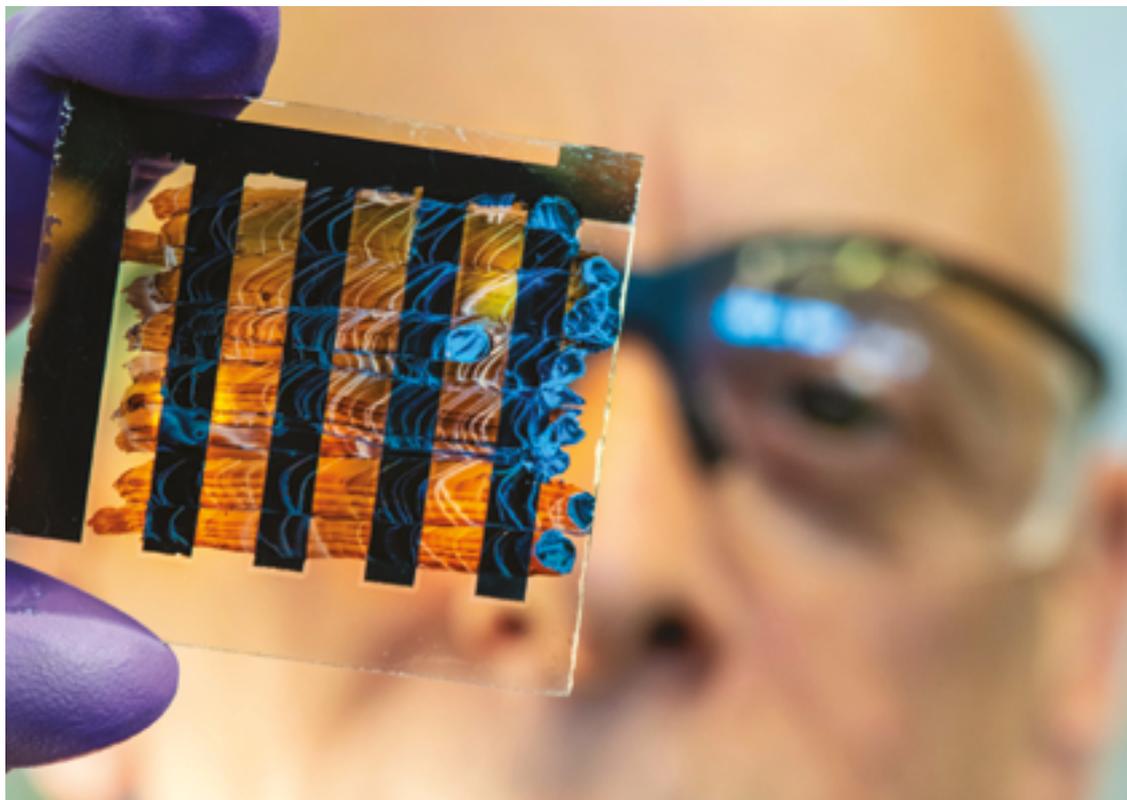
La Région s'est dotée d'une palette importante d'outils d'aide à la recherche insuffisamment utilisés. Par ailleurs, la stratégie de la Région n'est pas toujours en phase avec celle des établissements de recherche. Il peut exister une concurrence stérile entre acteurs régionaux. Cela nuit à l'efficacité, à la visibilité et à l'attractivité.

La récente structuration en sites est une opportunité pour coordonner la gouvernance de la recherche en Hauts-de-France. Un comité plénier du schéma de l'enseignement supérieur et de la recherche existe, mais du fait de sa dimension il n'est pas en capacité de coordonner les acteurs dans une perspective véritablement stratégique.

A long terme, le CESER propose de renforcer et d'optimiser la coordination de la recherche en région par une gouvernance renouvelée appuyée sur :

> Un comité de coordination de la recherche à l'échelle des HDF dont la mission consistera dans le renforcement de l'élaboration d'une stratégie commune à l'échelle de la région, l'évaluation de la mise en place et du suivi des actions, dans l'adaptation des préconisations en fonction de l'évolution de la stratégie ;

> Un comité de pilotage à l'échelle de chaque site afin d'optimiser le soutien des pouvoirs publics et de favoriser l'implication de chaque site dans la stratégie régionale.







*« L'inégalité des conditions entraîne l'inégalité des richesses, mais l'inégalité des richesses n'amène pas l'inégalité des besoins »*

Anthelme Brillat-Savarin, Physiologie du goût

chap.  
**3**

*L'indispensable  
renaissance du  
lien social pour  
combattre les  
inégalités*



*La question du lien social, d'une part, et celle de la progression forte des inégalités, d'autre part, sont apparues durant la crise comme autant d'évidences et d'urgences auxquelles il va falloir faire face et répondre, sur tous les plans de la vie quotidienne. En effet, les inégalités se logent à tous les niveaux et besoins de notre société. Cette situation nécessite une approche globale, soutenue par une coordination de tous les acteurs, dans leurs champs respectifs de compétences.*

*Le maintien du lien social et son développement, ainsi que les interactions et synergies à mettre en œuvre durablement, sont, pour le CESER, des éléments essentiels pour garantir la réussite et l'efficacité des préconisations présentées dans ce rapport.*

## Une impérieuse nécessité : agir contre les inégalités

La crise actuelle a mis en exergue l'importance des inégalités en Région Hauts de France, et la nécessité accrue de les combattre, à la fois parce qu'elles sont humainement et socialement inacceptables, et parce que leur disparition ou tout au moins leur forte atténuation est une condition essentielle pour promouvoir et porter un nouveau modèle, respectueux des droits de tous, et permettant à chacun de contribuer au bien-être, au bien vivre, et au développement économique, social, humain de la région.

Ces inégalités ne sont pas seulement des inégalités de revenus et de niveaux de vie, par ailleurs déterminantes ; elles se traduisent aussi par l'accès inégal et injustifié à des droits fondamentaux : accéder à l'éducation, avoir un emploi, accéder à des biens et des services fondamentaux pour la santé, le bien être, le vivre bien et correctement.



# Garantir l'accès aux droits fondamentaux et à un revenu décent

Les personnes les plus fragiles, la plupart du temps en transition socio professionnelle, accumulent des contrats précaires et des contrats de travail courts et à temps souvent très partiel et ne bénéficient pas assez de ce fait des opportunités d'accès aux programmes de formation. Cela les conduit à repasser souvent par les services de pôle emploi. Ils sont les plus exposés aux risques d'inégalités. Cette situation s'est aggravée du fait de la crise sanitaire.

**Le CESER insiste sur la nécessité de favoriser l'accès à l'emploi des publics qui en sont les plus éloignés : l'engagement financier de la Région est essentiel et doit s'accompagner d'engagements durables auprès des acteurs économiques que sont, entre autres, les organismes de formation d'une part, et les entreprises d'autre part, en lien avec une GPEC territoriale réalisée dans le cadre du service public de l'emploi et de la mobilisation des branches professionnelles.**

Pour ce faire, il est nécessaire de :

➤ amener de la souplesse, de la réactivité dans la mise en œuvre des actions de formation en faveur de ces publics fragilisés ;

➤ multiplier les opportunités de développement des expériences de partage de salariés, tout en veillant à la qualité du travail pour ce type d'emplois.



La crise a également révélé la permanence, voire l'accentuation, de situations de précarité sociale : pertes de revenus suite à la perte d'emploi, notamment dans le cadre d'emplois fragiles ; augmentation de charges spécifiquement liées à la crise (frais de garde ; livraison de repas), dégradation et interruption de l'offre de services de base et de services publics. Elle a pesé sur les conditions de logement et accru le phénomène de « fracture alimentaire » au détriment des familles modestes. Au-delà, la crise économique et sociale actuelle va vraisemblablement augmenter la paupérisation d'une part croissante de la population, exacerbant encore les difficultés pour les familles concernées.

Dans ce contexte de crise, il est impératif de préserver, voire de renforcer, un niveau de vie garantissant la couverture des besoins essentiels et permettant de la réalisation de soi en toutes circonstances

Le niveau ou la permanence du revenu perçu pendant la crise sont fortement corrélés aux modalités antérieures d'accès au travail. Il existe un risque de fragmentation sociale (facteur d'inégalité) selon le secteur d'activité mais surtout selon le statut professionnel ou la nature de contrat. Cette permanence de situations de précarité témoigne qu'en pratique notre dispositif caritatif, nécessaire, ne peut seul y pallier.

**Le CESER appelle à renforcer la lutte contre les fractures d'ordre social, numérique, alimentaire et territorial en mettant la solidarité au cœur des politiques des collectivités, en lien avec un nouvel acte de décentralisation, et en maintenant les moyens des associations engagées dans**

ce champ et fortement sollicitées ces derniers mois.

Au-delà de cette crise, il appelle également à favoriser la création de richesse, et une répartition plus favorable au travail et à l'investissement productif en garantissant l'accès aux droits fondamentaux par la disponibilité en toutes circonstances d'un revenu qui préserve l'autonomie. Conduire une politique économique régionale qui assure un développement durable et endogène à forte valeur ajoutée, fondé sur la qualification des acteurs et dont la gouvernance privilégie la rémunération du travail local.

## Garantir des conditions de vie décentes pour les personnes en formation, en priorité pour les jeunes

La période de crise sanitaire a révélé les difficultés structurelles auxquelles font face un grand nombre de jeunes en formation, accrues notamment avec la perte de jobs alimentaires ou la suspension de stages rémunérés.

Conditions de logement, difficultés d'accès au soin, à l'alimentation, phénomènes d'isolement... au regard de l'enjeu que constitue le monde étudiant pour l'avenir du pays, il est aujourd'hui devenu impossible de fermer les yeux sur la question de la précarité étudiante telle qu'elle a été révélée.

Cette situation de précarité et de fragilité concerne également, et à des degrés divers, d'autres publics en formation : les jeunes en lycée professionnel, les apprentis et les jeunes ou les adultes en formation professionnelle continue.

Le CESER préconise de :

➤ développer rapidement et encourager des programmes de rénovation et d'extension des parcs de logements destinés à la jeunesse ;

➤ développer le soutien au secteur associatif à travers la création d'un fonds d'urgence d'aides aux associations et la pérennisation de financements à long terme ;

➤ développer et prioriser la lutte contre le non-recours aux soins des jeunes et des étudiants ;

➤ revaloriser les bourses des étudiants et les rémunérations des apprentis et des stagiaires de la formation professionnelle continue afin qu'ils puissent engager et poursuivre jusqu'au bout la formation dont ils ont besoin.



# Garantir les droits de l'enfant et ceux des personnes vulnérables

L'analyse des effets de la crise sanitaire a souligné l'urgence de porter une attention forte aux générations jeunes et très âgées, en lien avec une société régionale plus respectueuse des droits que l'on doit garantir aux plus vulnérables. Promouvoir une société du « care » qui prenne soin de chaque génération nécessite alors de nouvelles politiques notamment régionales.



## Les Droits des enfants

Face à l'augmentation des violences intrafamiliales exercées sur les enfants dans le contexte du confinement, le CESER souhaite rappeler l'importance des droits économiques, sociaux, civils, culturels des enfants tels qu'ils figurent dans la Convention internationale des droits de l'enfant de 1989.

La garantie de ces droits, passe bien-sûr en premier lieu par la protection de l'enfance, mais aussi par l'éducation, en lien avec une conception qui donne toute sa place à la parole des enfants en tant que sujets à part entière.

Cette conception implique un changement de paradigme dans nos institutions ainsi que dans la vie quotidienne.

Pour le CESER, il convient :

- > d'organiser au niveau régional une réflexion globale autour des enjeux de la Convention internationale des droits de l'enfant ;
- > de favoriser en lien avec les enjeux de citoyenneté des enfants et des jeunes leur participation dans les médias, les associations, les institutions citoyennes ;
- > et de sensibiliser le public par l'organisation de manifestations sur ces sujets.

## Les Droits des aînés

Le nombre de décès, les situations d'extrême isolement, les conditions de fin de vie ou les derniers instants sans les proches observés dans la période de crise sanitaire nous interrogent sur les droits des personnes très âgées et la place qui leur est faite dans notre société.

Il nous paraît alors essentiel de rappeler les droits fondamentaux de ces personnes, en vertu de la Charte des droits et libertés des personnes âgées dépendantes ou encore de la Charte des droits et libertés des personnes vivant en établissements médico-sociaux, et au-delà garantir les conditions de leur participation citoyenne à notre société.

**Le CESER insiste sur l'urgence de rappeler les droits fondamentaux des citoyens et des plus fragiles dont les personnes âgées, et en particulier de retarder la dépendance en développant le maintien à domicile et des formules de logement intermédiaires, dès lors que l'état de santé le permet.**

# Garantir le rôle et la place des femmes dans notre société

Au-delà des inégalités salariales et d'accès à l'emploi que connaissent les femmes, et auxquelles il est indispensable de répondre, la crise sanitaire a mis en lumière et accentué d'autres difficultés rencontrées par nombre d'entre elles : violences conjugales, vie familiale, éducation des enfants, travail domestique, soins aux aînés, présence importante des femmes dans l'engagement associatif (confection des masques...). Il est impératif que des mesures adaptées répondant aux circonstances puissent être mises en œuvre rapidement au cas de nouvel épisode épidémique. Mise en œuvre à assurer en coordination avec les différents partenaires territoriaux.

En effet, les chiffres de la violence conjugale ne diminuent pas. Pendant le confinement, ces violences se sont exacerbées (+32% en zone gendarmerie). Les difficultés à aller porter plainte ont été majorées durant le confinement. La situation de confinement a révélé des difficultés pour les femmes à trouver en proximité des structures d'information et de soutien. Des initiatives ont vu le jour en urgence (accueil possible en pharmacie, lieux d'information en centre commercial) et confirment la nécessité de maintenir et/ou de renforcer ces nouveaux modes d'accueil.



Le CESER préconise dès à présent :

> de créer un dispositif d'urgence spécifique en période de confinement, en cas de violences conjugales et intrafamiliales ;

> de permettre un examen médico-légal avant le dépôt de plainte sur l'ensemble des Hauts-de-France, à l'instar de ce qui est fait au Parquet d'Amiens ;

> de multiplier les points d'information, rattachés aux structures existantes,

afin de permettre une meilleure communication sur les dispositifs existants ;

> de mettre en place des Maisons des Femmes, et de développer des services mobiles en milieu rural.



Notons que bien souvent, les enfants sont victimes à part entière des violences conjugales ou intrafamiliales. Il est nécessaire que ces enfants soient considérés comme des victimes collatérales, ce qui n'est pas prévu pénalement. La prise en charge partielle ne suffit pas à prendre en compte l'ensemble des situations constatées en Hauts-de-France.

Il est à souligner par ailleurs que les stéréotypes dans les relations filles-garçons, à tous les âges, perdurent. Les actions existantes en milieu scolaire sont insuffisantes et ne permettent pas de déconstruire la « normalité » de la violence.

**Le CESER préconise d'organiser systématiquement une prise en charge psychologique et éducative des enfants en Hauts-de-France, financée par l'Etat, les collectivités territoriales, les associations, etc., dès la détection de ces violences, en donnant les moyens aux personnes dédiées d'assurer la détection et la prise en charge, en assurant la formation des personnels de la petite enfance, AESH, AVS et enseignants, etc.**

**A l'échelle de la région, des actions de sensibilisation à l'égalité et à la prévention des violences conjugales pourraient être développées, à l'image de ce qui est mis en place par la gendarmerie (Car'Ado).**

## Garantir la santé psychique et la qualité de vie en période de crise

La période de confinement a révélé ou exacerbé des situations conflictuelles ou difficiles, compte tenu du cadre de vie, de la promiscuité, et aussi de l'absence de relations avec la famille ou les collègues de travail. Pour nombre d'habitants des Hauts-de-France, les conséquences sont lourdes en matière psychologique, médicale (non recours aux soins...). Elles nécessitent une prise en charge immédiate et une analyse pour le futur.

Le CESER préconise de :

- > Renforcer la continuité des dispositifs de garde pour toutes les familles ;
- > Maintenir l'accompagnement des personnes malades et/ou en situation de handicap ;
- > Renforcer la prévention des situations de crise (parentalité, violences...) et développer les moyens d'y faire

face lorsqu'elles se produisent (sas de répit).

Pour ce faire, il convient de :

- > Evaluer l'impact psychologique et physiologique de l'épidémie et du confinement sur toutes les catégories de population, pour mettre en œuvre, avec les acteurs adaptés, les solutions de l'après-Covid : information adaptée, groupes

de parole, prise en charge ou suivi psychologique, comme il en existe en cas de catastrophe ;

- > Développer une nouvelle conception des logements et du cadre de vie, sous l'angle du partage et de l'entraide (accessibilité, espaces individuels de travail dans l'habitat, espaces extérieurs accessibles, numérique, etc.).

# Garantir les dynamiques de proximité et de coopérations locales

L'économie de proximité favorise le lien social. La crise que nous venons de vivre l'a particulièrement démontré.

L'organisation exceptionnelle en région Hauts-de-France, mise en place par la volonté du Préfet et du Président de Région, a favorisé l'écoute de toutes les parties prenantes et la réponse aux attentes de la population locale.

**Le CESER préconise de s'appuyer sur les collectivités territoriales, afin de permettre aux forces locales (agriculteurs, producteurs, associations, consommateurs...) de mettre en œuvre et de mieux faire connaître une économie de proximité efficiente, solidaire, durable et responsable.**

Pour ce faire, il convient de :

> Mieux communiquer sur la consommation locale (circuits de distribution plus vertueux) ;

> Renforcer les liens entre agriculteurs et producteurs locaux, en veillant à ce que la plus grande part de la population régionale ait accès à leurs produits (quantités, prix...);

> Mettre en relation, à l'échelle régionale, les associations et les producteurs, pour la redistribution des surproductions vers les plus démunis.

# Garantir l'engagement bénévole et le développement de la vie associative

La crise sanitaire a révélé un décalage entre les institutions et les acteurs de terrain. Malgré la lourdeur administrative et sanitaire, un effort considérable a été mis en œuvre par les entreprises régionales.

L'entraide sous toutes ses formes a connu un fort développement : travailleurs sociaux, agriculteurs, bénévoles, chacun à son niveau a contribué à la solidarité régionale.

Cette crise a mis en exergue :  
> l'importance du lien social dans toutes ses composantes : famille, logement, travail, alimentation, cadre de

vie, individu dans son environnement global.

> l'importance de la teneur du discours adressé à la population.



Face à la proximité des difficultés rencontrées, et se sentant concerné par la nécessité d'agir, chacun s'est investi à son niveau en sa qualité de citoyen.

Par ailleurs, la crise sanitaire a fortement impacté l'activité des associations<sup>8</sup> :

- - 70% des associations n'ont pas pu maintenir plus de 20% de leur activité pendant la période de crise ;
- - 42% des associations employeuses enregistrent une perte de revenus d'activités significatives

En région Hauts-de-France, le constat est identique. Or, les associations y représentent 11% des emplois. Il ne faudrait pas que la baisse des ressources engendre des licenciements.

Afin de réduire davantage les inégalités sur l'ensemble de notre territoire, le CESER préconise de :

> s'appuyer sur les dynamiques observées pendant le confinement, pour structurer et sécuriser l'action et la reconnaissance des bénévoles comme des professionnels de l'entraide et de la solidarité ;

> identifier et évaluer les actions remarquables du bénévolat, les soutenir et les dupliquer, en renforçant la formation des bénévoles et en sécurisant les interventions ;

> former davantage de travailleurs sociaux et d'accompagnants à domicile, mieux valoriser et rémunérer leur travail pour l'attractivité de ces métiers ;

> renforcer le soutien à la vie associative, aux acteurs du lien social, et plus généralement au bénévolat. Dans le contexte sanitaire actuel et son impact à venir, il est nécessaire de prendre en compte la baisse d'activité sur la réalisation des objectifs fixés dans les conventions d'objectifs et de moyens ;

> promouvoir la citoyenneté ;

> soutenir une pédagogie de l'engagement à l'image de nos valeurs communes, mise en évidence à l'occasion de cette crise.

En période de crise, le risque est que la variable économique redevienne la norme unique des arbitrages des politiques publiques. Toutefois, il convient de rappeler les propos du Président de la République, le 12 mars 2020 : « Il nous faudra demain interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies, ainsi que ceux de notre Président de Région : « Nous devons à tout prix veiller à ne pas augmenter les injustices, les inégalités qui sont non seulement une faute morale [...] mais [...] en plus un contresens économique».





*Repenser  
l'aménagement  
du territoire :*

pour un nouvel  
équilibre des  
territoires,  
des mobilités  
renouvelées  
et un usage du  
numérique  
facilitateur  
et non  
discriminant.



*La crise à laquelle les Hauts-de-France ont été confrontés rappelle que nos modes de vie, nos conceptions de l'aménagement du territoire, nos façons de nous déplacer et de travailler appellent un aggiornamento urgent.*

*La pandémie, dont nous connaissons encore les affres, doit constituer un nouveau point de départ pour repenser nos rapports aux transports, à la mobilité, à l'espace et au travail.*

*Il n'est pas de politique d'aménagement du territoire sans logique de déplacement. Or, en Hauts-de-France, de trop nombreux territoires sont encore enclavés, faute de ne pas bénéficier de moyens de transports accessibles à tous, intégrés dans une chaîne de transport fluide et surtout, durables afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.*

*Il en va de même pour le transport des marchandises, ayant lui-même parfois souffert de trous dans la chaîne logistique au début de la crise sanitaire.*

*Néanmoins, aucun territoire ne peut être intégralement couvert par les politiques de transport et d'autres pistes doivent être appréciées afin que les déplacements ne soient plus autant d'obstacles pour vivre et travailler ailleurs que dans les zones de forte densité de population.*

*L'une des réponses consiste à privilégier le numérique. A condition de pourvoir à son accès, de créer les conditions de son usage (lutte contre l'illectronisme, encadrements du télétravail pour les salariés et les employeurs, éradication des zones blanches), le numérique deviendra un des facteurs sans précédent de mutation de l'aménagement et du développement économique du territoire, avec entre autres les services publics et au public.*

*S'il n'est pas de politique d'aménagement du territoire sans logique de déplacement, des mesures concernant la mobilité et les transports ne sauraient suffire. Le CESER insiste sur la nécessité de relancer les activités productives, les services publics, les commerces, la santé, l'école, la formation sur les territoires. Il souligne l'importance pour y parvenir de projets rassemblant les différents acteurs du territoire (démarche type GPEC territoriale).*

*La crise nous a obligés en nous imposant de nouveaux modes de vie. Maintenons cette dynamique qui préserve les trois piliers du développement durable.*



© DK'Bus\_Marine

## Des mobilités renouvelées

Les transformations des modes de vie générés par la crise sanitaire conduisent à adapter en urgence des transports durables aux nouveaux besoins des citoyens.

Durant la crise sanitaire, les transports collectifs ont connu une forte baisse de fréquentation. Le covoiturage a été limité à un passager par voiture. Les transformations des modes de vie consécutifs conduisent à adapter en urgence des transports durables à ces nouveaux besoins des citoyens.

La Convention Citoyenne pour le Climat de 2020 a proposé de modifier la récente loi d'orientation des mobilités afin de renforcer le forfait de mobilité durable (FMD), qui bénéficie aux salariés du secteur privé effectuant tout ou partie de leur trajet domicile-travail à vélo ou par le biais du covoiturage et des transports en commun. Plafonné à 400€ par an, son octroi est aujourd'hui facultatif pour l'employeur.

A court terme, et avec un accompagnement régional, le CESER propose d'étendre le Forfait Mobilité Durable, s'appliquant aux entreprises volontaires, à la population.

Afin d'inciter la population à l'utilisation de moyens de transport durables, le CESER propose d'accompagner la réflexion et les mesures de mise en place de ce FMD au niveau régional, et notamment l'extension de son bénéfice aux citoyens, dans des conditions particulières (zone rurale, précarité) qu'il conviendra de préciser à partir de critères rigoureux.

## Le développement des mobilités durables, une évolution de fond face à l'urgence climatique

La baisse de la circulation routière pendant le confinement a engendré une diminution des émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et des polluants. En effet, le secteur des transports représente à l'échelle mondiale plus du tiers des émissions de GES.

Afin de réduire les pollutions et l'émission de GES liés à la mobilité, et d'agir positivement sur la santé, il convient d'amplifier le report des déplacements vers les modes actifs et les mobilités bas carbone.

A court terme, le CESER propose la mise en place d'une gouvernance rassemblant les instances impliquées dans la mobilité en Hauts-de-France.

L'objectif de cette gouvernance doit être la cohérence et l'articulation des différents besoins et modes de mobilité, pour :

> l'organisation de la circulation des biens et des personnes en temps de crise, la montée en puissance des mobilités actives,

> l'organisation du stationnement aux entrées d'agglomérations, couplé à une offre de transports en commun à bas coûts, cadencée, fréquente et rapide.



# Développer les mobilités actives et améliorer le report modal

Le retour progressif des déplacements fait craindre un retour important de la voiture individuelle, perçue comme plus sûre d'un point de vue sanitaire, par rapport aux transports en commun. Le report modal vers des transports plus sobres doit être encouragé par le développement de services et d'infrastructures adaptées.

A court terme, le CESER souhaite que soit développée une plateforme numérique régionale de type MAAS (Mobility as a service) permettant la mise en relation des citoyens et des offres de transport. Cette plateforme permettra également de trouver le meilleur itinéraire, de régler un trajet selon une logique de profil (individuel, familial, professionnel), de disposer d'une information en temps réel et de bénéficier d'une billettique régionale unique.



## Anticiper la circulation des biens en cas de crise

Les transports de marchandises par voie ferrée et fluviale ont fonctionné avec difficulté pendant le confinement, notamment pour les secteurs où les flux étaient nécessaires.

Il est important d'anticiper la circulation des biens en cas de crise, notamment en offrant une alternative modale efficace aux entreprises pour réduire le trafic routier et les pollutions qui en résultent.

A long terme, le CESER préconise la mise en place d'un plan de report modal volontariste, concernant à la fois le fret ferroviaire et le fret fluvial. Ces réseaux doivent faire l'objet d'investissements massifs, notamment pour fiabiliser leurs réseaux secondaires.



# Privilégier les circuits courts

La crise sanitaire a renforcé le recours aux plateformes numériques mondiales pour l'achat et la livraison de produits à distance, accroissant les problématiques liées à la circulation des poids lourds.

Dans la perspective de réduire les trajets effectués par les poids lourds et les émissions de polluants, le développement d'une logique d'entrepôts multimodaux s'impose.

**A court terme, le CESER propose que soient développés les centres multimodaux de distribution urbaine (CMDU) afin d'offrir un stockage de proximité pour le dernier kilomètre en zone urbaine**



## La dé-mobilité

La crise sanitaire a remis en question le système d'organisation de la mobilité en le paralysant. Pour faire face à une éventuelle nouvelle crise et surmonter au mieux ses impacts économiques et sociaux, il est important de pouvoir anticiper les problèmes rencontrés. La crise a mis en lumière l'intérêt et la nécessité d'accélérer la mise en place d'une mobilité, dé-mobilité, durable des personnes et des marchandises.

## La mobilité durable des personnes

Le télétravail a connu un développement rapide pendant la période de confinement et après celle-ci.

Le travail agile entendu comme travail à distance et désynchronisation des rythmes de travail constitue un lever peu exploité de dé-mobilité pour réorganiser voire réduire les déplacements domicile-travail en nombre quotidien, en temps passé et en distance parcourue sur le territoire régional.

**A court terme, le CESER propose que soit intégrée la dé-mobilité dans la réflexion sur la mobilité à tous les échelons territoriaux, en insérant les projets de tiers-lieux dans les documents de planification territoriale.**

**Sur un long terme, le CESER préconise que soit défini et mis en œuvre un Plan Marshall sur le numérique qui permette le travail agile (réseaux, formations des utilisateurs).**



# Le numérique : repenser en partie nos pratiques sociétales

## FAIRE QUE LES NOUVEAUX USAGES CONTRIBUENT A L'INCLUSION POUR TOUTES ET TOUS

École à distance, télétravail, accès aux soins, etc, la crise du Covid-19 a révélé l'importance de la fracture numérique et a pointé des inégalités dans l'accès au numérique : manque d'infrastructures, d'équipements, de compétences en matière d'usage du numérique, illettrisme.

Ainsi selon le milieu socioprofessionnel ou la zone d'habitation, les inégalités d'accès au numérique éloignent, voire excluent, une frange de la population des services publics, de la formation ou de l'emploi. En Hauts-de-France, ce sont ainsi 1,5 millions de personnes qui se trouvent ainsi en situation d'exclusion numérique.

**A court et moyen termes, pour le CESER, le développement du numérique, face auquel le faible accès et l'absence de maîtrise constituent des facteurs d'exclusion sociale, doit être prioritaire dans la mise en œuvre des politiques en faveur de la cohésion sociale, à condition de maintenir en parallèle la dimension humaine du service qui constitue toujours le premier médium pour répondre à l'exclusion. Développement des infrastructures, généralisation d'aide à l'équipement aux familles les plus fragiles, notamment aux jeunes (équipements, forfaits...), développement de la formation vers l'acquisition de compétences (lutte contre l'illectronisme), sont autant d'axes sur lesquels des initiatives concrètes sont à développer.**

## MENER UNE REFLEXION SUR LE TRAVAIL DE DEMAIN : LE NUMERIQUE AU SERVICE DE L'HUMAIN

Pour le CESER, il convient de repenser le télétravail en articulant l'aspiration à l'autonomie et les enjeux liés aux objectifs de qualité : qualité du travail, qualité en matière de santé, qualité en matière d'équilibre entre vie personnelle et professionnelle et garantie du lien social.

## LE TELETRAVAIL ORGANISE AU SEIN DES ENTREPRISES ET DES ADMINISTRATIONS

Le télétravail a connu, pendant le confinement, un développement conséquent. Pour les uns, il fut le seul moyen de poursuivre son activité professionnelle. Parmi eux, certains disposaient déjà des outils et/ou d'une expérience. D'autres ont dû s'y adapter brutalement, sans aucune préparation. Pour d'autres encore, il n'a pas été possible. Cette situation a répondu à l'urgence. Elle ne peut demeurer en l'état, désorganisée.

Les modalités du télétravail, et notamment ses conditions de mise en œuvre ne doivent pas être dissociées des autres organisations du travail dans l'entreprise et ne doivent pas être la seule règle. Il faut un équilibre entre un temps de travail en présentiel et en télétravail pour maintenir la cohésion des équipes, gage de réussite collec-

tive. Le dialogue social a un rôle essentiel en ce domaine.

**A moyen terme, le CESER propose que soit engagé un dialogue social dans les entreprises et organisations, au plus près du terrain, pour intégrer dans les accords d'entreprise et conventions de branche, là où elles n'existent pas, des clauses obligatoires relatives aux modalités du télétravail.**

Avec un peu plus d'un tiers des personnes en emploi mises en situation de télétravail pendant la période de confinement, le regard sur le télétravail a évolué. Ce qui hier n'était pas envisageable, l'est devenu aujourd'hui et le sera encore plus demain avec une volonté de plus en plus prégnante de le généraliser (Etat, entreprises, collectivités territoriales, etc.).

Le télétravail imposé a été la règle durant la période de confinement, sans qu'il soit encadré par un avenant au contrat de travail, loin des lois et des accords d'entreprises, même s'ils existaient. Il convient de faire en sorte d'organiser au mieux le télétravail à l'issue de cette crise sanitaire.

**Pour le CESER, il convient sur du court terme de prévoir une formation spécifique pour les managers afin qu'ils puissent accompagner la mise en place du télétravail dans les entreprises et apprendre à manager à distance en restant en proximité. Il importe de les former à la révision de leurs pratiques d'animation d'équipe, aux processus à utiliser et à la manière de suivre et d'accompagner les télétravailleurs. Les managers veilleront également à valoriser l'autonomie du salarié et à déployer des pratiques collectives en vérifiant que le télétravail n'isole personne. Ils prendront enfin des mesures visant à respecter la vie privée au travail en interdisant toute pratique intrusive sur le contrôle de l'activité du télétravailleur.**

## Les services publics

Le numérique doit être un outil au service de l'égalité des territoires, de l'innovation, de l'accompagnement des usagers et de développement pour les entreprises de la région.

Durant le confinement, la plupart des services publics et aux publics ont été accessibles sous certaines conditions et majoritairement grâce à Internet.

Or de nombreux usagers ne disposent pas d'accès ou de connexion en raison de la persistance des zones blanches ou ne savent pas utiliser les outils numériques.

A court terme, il faut s'assurer de la couverture totale du haut débit de la région, en raison de l'évolution rapide des technologies. Pour un usage généralisé des connexions à Internet, il est indispensable de prémunir l'ensemble de la population rurale de l'illectronisme, de favoriser, grâce à la proximité des acteurs, une aide aux démarches dématérialisée, de garantir l'accès des élèves des milieux ruraux aux enseignements à distance, d'instituer de façon complémentaire, l'accès aux soins via la télé médecine, de former les acteurs économiques de proximité aux outils numériques pour soutenir leur activité et la développer

Tous les habitants des territoires ruraux doivent pouvoir bénéficier de la couverture numérique, y compris les habitations les plus isolées.

« On ne doit pas tout craindre,  
mais on doit tout préparer »  
Richelieu

chap.  
**5**

*De nouvelles  
modalités pour  
la gouvernance  
publique*



# Repenser la gouvernance pour plus de proximité

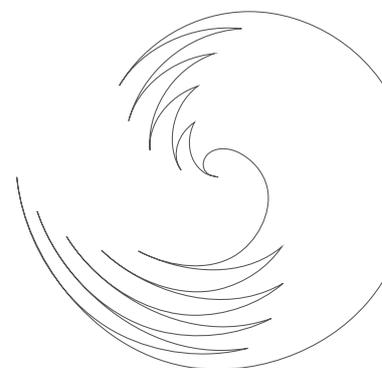
Le projet de loi « 3D » (Décentralisation, Déconcentration, Différenciation) devra répondre, à l'aune des enseignements tirés de la crise sanitaire, aux besoins exprimés de proximité accrue de la gouvernance, et d'élargissement des compétences attribuées aux collectivités.

C'est en effet au plus près des territoires et de la connaissance de leurs particularités économiques et sociales que réside la capacité d'initiative, l'agilité décisionnelle et l'efficacité opérationnelle. S'agissant d'intervention publique, en bonne application du principe de subsidiarité, l'échelon communal peut ainsi être préféré à celui du département, le département à la région, la région à l'État, la Nation à l'Europe.

Il faut donc identifier les domaines dans lesquels les compétences des collectivités doivent être renforcées compte tenu de leurs « avantages comparatifs ». En matière de politique de santé, des progrès sont souhaitables : Région et collectivités locales doivent avoir davantage de compétences, et être clairement associées aux décisions des instances centrales de l'État, comme l'ARS. La formation professionnelle constitue un autre domaine dans lequel les compétences régionales doivent être restaurées et renforcées : le CESER en a exprimé la nécessité à plusieurs reprises.

Mais la question d'une autonomie accrue suppose des moyens financiers renforcés et stables.

Le CESER préconise donc de poursuivre la réflexion et les débats sur les évolutions nécessaires en matière de décentralisation-déconcentration, afin de redéfinir, voire de revoir, certaines compétences dévolues aux collectivités.



# Davantage de concertation entre les collectivités et avec les acteurs locaux pour renforcer l'efficacité, la souplesse et la réactivité de l'action publique

La carence de coordination entre les collectivités constitue un frein à l'action publique, en particulier en période de crise. Une instance dédiée à la concertation et à la coordination existe pourtant : la Conférence Territoriale de l'Action Publique (CTAP) au plus près des préoccupations et des besoins des citoyens de Hauts-de-France. Mais elle est insuffisamment connue, investie et valorisée par le Conseil régional.

Travailler régulièrement ensemble permet de porter des enjeux forts, et d'être réactif quand des problèmes surgissent ou quand des projets structurants doivent être portés. Il faut donc instaurer une véritable co-construction pour tous ces programmes, et veiller à une articulation cohérente entre plans de relance, CPER et programmes européens.

Enfin, l'action publique pourrait être optimisée en assouplissant certains dispositifs opérationnels, comme la question des marchés publics et de la préférence locale. L'action des collectivités, qui portent plus de 70 % de l'investissement public, sera déterminante dans les années à venir pour pallier les conséquences économiques de la crise sanitaire. Il faut donc permettre aux entreprises et organisations des Hauts-de-France de soumissionner plus aisément sur ces marchés. Les rédacteurs des CCTP (Cahiers de Clauses Techniques & Particulières) négligent souvent la possibilité d'inclure certaines clauses (environnementales, éthiques, écoresponsables...) qui peuvent permettre de favoriser, à qualité de service égale, un prestataire local. Une sensibilisation des « acheteurs » peut s'avérer efficace à cet égard. Mais il faut aller plus loin et des progrès sont nécessaires.

Afin que les collectivités puissent se coordonner au mieux dans le contexte de crise sanitaire et de nécessaire relance, un nouvel élan doit être donné à la CTAP afin qu'elle puisse jouer véritablement son rôle. La Région, en sa qualité d'animateur, doit favoriser un exercice concerté des compétences des collectivités territoriales.



# Mieux se préparer pour gérer l'incertitude et l'imprévisible, et améliorer notre capacité à gérer les crises au niveau de l'état et des collectivités

L'impréparation patente de l'État face à la crise sanitaire interroge sur notre capacité à gérer les situations critiques imprévisibles. Se préparer à des catastrophes de grande ampleur s'impose donc, en revisitant les moyens de « faire face aux situations sans précédent donc "hors cadre", inconnues jusqu'à aujourd'hui, voire impensables ».

Aux côtés de l'État, les territoires et les collectivités doivent prendre leur part dans cette préparation à des chocs importants : anticiper, innover, s'adapter, rebondir, c'est-à-dire acquérir une capacité et une culture de résilience, en s'efforçant de mieux associer les citoyens à la décision publique.

Il faut développer et entretenir une culture de résilience dans les territoires en généralisant la mise en place des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS), en intégrant la notion de résilience dans les décisions des collectivités territoriales, et en confiant conjointement à la Région et à l'État l'animation de la mise en place de ces outils.

## Mieux associer les citoyens à la décision collective, mieux les informer et les réconcilier avec l'action publique

L'éloignement des citoyens du « monde des politiques » est de plus en plus patent, alimenté par une centralisation jugée excessive, une persistance des inégalités, un sentiment de « ne pas compter » et d'être « invisibles ».

Cette érosion lente et continue de la citoyenneté n'empêche pourtant pas le sens du bien commun, l'esprit de solidarité, l'envie d'œuvrer pour un idéal, toutes valeurs qui permettront peut-être de construire « un monde d'après » plus juste et plus solidaire. Promouvoir la citoyenneté est ainsi un enjeu essentiel.

À ce titre, le CESER et d'autres représentations de la société civile doivent être davantage associés aux différents processus de concertation et de décision au niveau des territoires. Les politiques publiques apparaîtront ainsi plus pertinentes, mieux comprises et mieux mises en œuvre. En matière sanitaire, c'est d'ailleurs cette recommandation que le Conseil scientifique du COVID porte et répète depuis plusieurs mois.



Une démocratie « à double flux » doit ainsi être instaurée entre l'instance représentative (les élus) et les instances participatives (la société civile organisée : CESER, Conseils de développements, Conseils et Comités de quartiers, etc.). Travaux menés en commun, consultations citoyennes, relance de la transition écologique, technologique et sociale pour promouvoir la « Citoyenneté du monde d'après ». Le CESER a vocation à se positionner au cœur des initiatives dans ces domaines.

**Renforcer la démocratie participative, et saisir le CESER pour organiser une concertation et faire des propositions.**

## La coopération transfrontalière, une opportunité et une priorité pour les collectivités dans la conduite des politiques publiques

La crise de la Covid-19 a mis en lumière certaines failles de la construction européenne, notamment en matière de coopération et de coordination entre pays européens.

Cette absence de coopération s'est traduite par des prises de position différentes des pays membres sur des questions relatives à la fermeture de frontières, à la mobilité des personnes et des étudiants, au confinement, à la protection sanitaire.

Et pourtant les Hauts –de – France bénéficient en effet d'une position géographique privilégiée qui leur a permis de saisir les dispositifs mis en place par l'Union européenne en matière de coopération transfrontalière notamment. Dans ce contexte, il apparaît tout-à-fait légitime pour la région de militer dans le sens d'une reconduction du dispositif INTERREG pour la période 2021-2027 et de soutenir la mise en place d'un schéma de coopération sanitaire en région, à l'instar de celui initié dans le Haut-Rhin.

C'est cette même insuffisance de coordination qui peut expliquer la mise en sommeil de réseaux tels que les Groupements Européens de Coopération Territoriale (GECT).

Par ailleurs, et alors que l'Europe s'est largement mobilisée autour de la crise sanitaire en utilisant les instruments et mesures à sa disposition, l'information semble ne pas avoir été suffisamment relayée auprès de la population. La crise a rendu encore plus nécessaire l'apport d'une meilleure information aux citoyens sur les actions menées par l'Europe et sur l'apport de l'Europe à la région.

**Le CESER préconise donc de relancer une politique d'accords (accords-cadres) et de conventionnement entre régions et pays européens transfrontaliers, sur des sujets tels que la gestion de crise, la mobilité de étudiants, la préservation du patrimoine agricole et halieutique, le domaine culturel, la recherche, l'innovation, le soutien aux PME, l'environnement, la coopération sanitaire, etc.**





chap.  
**6**

*Les  
Hauts-de-France  
à l'horizon  
2040:*

vers une région qui  
compte en Europe,  
aux plans  
économique,  
social et  
environnemental



# Vers un mieux vivre ensemble par l'équilibre des territoires

Le constat est là: de trop nombreux logements sont insalubres ou inadaptés.

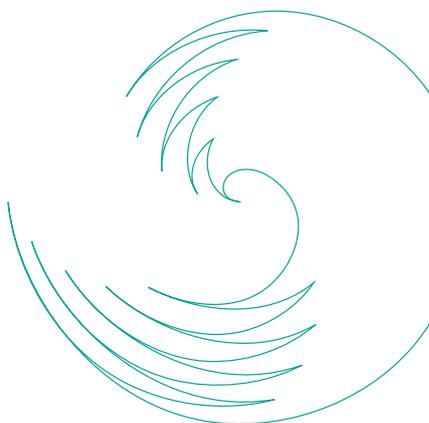
Les populations, particulièrement celles issues du monde rural ou des banlieues les plus défavorisées, ont le sentiment d'être abandonnées, en raison par exemple de l'insalubrité ou de l'inadaptation des logements.

**Le CESER propose de revaloriser le parc de logements dans les bassins les plus touchés par la paupérisation.**

# Vers un mieux vivre ensemble par l'accès aux soins

Les indicateurs de santé sont très défavorables. La région des Hauts-de-France est, au regard de l'Indice de Développement Humain, dans une situation particulièrement préoccupante. L'IDH des Hauts-de-France est le plus faible de toutes les régions françaises, avec de fortes disparités selon les territoires. De plus, la région a le taux de mortalité le plus élevé de notre pays et certains territoires sont en passe de devenir de vrais déserts médicaux.

**Pour le CESER il est important de territorialiser les politiques de santé et réévaluer leurs périmètres.**





## Vers un mieux vivre ensemble par l'accès à la formation

L'usage du numérique, indispensable à la formation, est loin d'être généralisé.

Par exemple, l'usage du numérique, pendant la crise, a été majoritairement consacré à la diffusion de supports de cours et peu à un véritable enseignement à distance. Une faible minorité d'enseignants de collèges ou de lycées avaient déjà, avant le confinement, expérimenté la classe virtuelle. 25 % des enseignants n'utilisaient pas d'outils numériques dans leur activité d'enseignement.

**Pour le CESER, il est indispensable d'établir rapidement un plan d'action afin de permettre la disparition de la fracture numérique à 4 ans.**

## Pour une politique industrielle régionale

Il n'y a pas de visibilité sur les produits industriels « Hauts-de-France ».

Produire loin de son marché privilégié de distribution et de vente n'est plus aussi rentable pour l'entreprise, dont les gains réalisés sur le coût de la main-d'œuvre ne cessent de diminuer. De plus, aux yeux des consommateurs, un produit régional est gage de savoir-faire et de qualité, renvoyant à la culture locale de fabrication, et c'est également l'assurance d'une sécurité d'approvisionnement en cas de crise.

**Le CESER préconise de développer la marque Hauts-de France pour les produits industriels.**



## Les liens entre la mobilité et l'organisation du travail

Les déplacements liés au travail sont trop nombreux.

La région des Hauts-de-France, formée d'un maillage d'aires métropolitaines, d'agglomérations, de bourgs-centres et de villages, est caractérisée par des déplacements quotidiens plus nombreux et sur des distances plus longues que la moyenne nationale. Les contraintes afférentes portent sur leur impact environnemental, sur la durée et le coût de ces déplacements, sur les problèmes de saturation et de congestion qu'ils engendrent.

**Le CESER propose que soit réalisé un maillage du territoire par des plateformes collaboratives qui puissent être utilisées pour le travail à distance.**



*Déclarations  
des groupes de  
concertation et  
des membres du  
CESER*



# GROUPE DE CONCERTATION ASSOCIATIONS ET DYNAMIQUES CITOYENNES

Le GC ADC souhaite relever l'ensemble du travail collectif réalisé, depuis mars dernier, avec le soutien opérationnel de l'équipe du CESER, qui a pu accompagner la réflexion et l'expression de l'assemblée. Nous tenons ici à saluer le travail du groupe de relecture/ rédaction qui a réalisé une démarche à la fois pédagogique et de communication. La méthode reste perfectible, et l'on peut identifier un manque de lien et de coordination entre différents sujets qui devraient se parler davantage. L'exercice n'est pas toujours aisé, dès lors que les positions resteraient tranchées. Déjà, sur la question de l'origine de la crise, où la maladie est désignée comme première responsable, il n'en demeure pas moins que des phénomènes satellites ont amplifié les situations. Les nommer constituerait-il un schisme, dès lors que les éléments factuels sont évidents à l'échelle planétaire, avec une concurrence immodérée entre les nations et les continents ? Parce que nos modes de vie ont suivi inexorablement la course effrénée à une consommation jamais rassasiée, recherchent une immédiateté de l'information jamais assouvie ou détournée et faussée, laissant des personnes ne disposant pas d'un sens critique minimal, à la merci de manipulateurs et autres apprentis sorciers. La dernière actualité terroriste révélant l'atrocité dont est capable un être humain face au droit essentiel de la liber-

té de s'exprimer et de former doit nous amener à constituer un rempart indéfectible face aux dérives obscurantistes de démolition de notre édifice républicain. Cette crise mondiale du COVID-19 est bien loin d'être terminée et maîtrisée : les productions aujourd'hui présentées ont ce mérite d'exister, mais il nous faut, dès à présent, mettre en place un système de suivi, d'évaluation et de réajustement, dès le constat d'une évolution ou d'un effet notoire ; modifier un cadre en période de crise est un exercice délicat, d'autant plus qu'une 2<sup>ème</sup> vague, tant redoutée, est bien là, au plan européen. Envisager une situation à moyen et long termes comporte aussi une part importante d'improbabilités, sans avoir la capacité de soutenir les besoins financiers de plusieurs branches d'activités, et d'attendre également la mise en service d'un ample traitement vaccinal de la population. Des sujets sensibles sont à observer de manière continue, en particulier : la situation des jeunes dans leur diversité, en termes de formation, d'éducation, de précarité et de citoyenneté ; l'évolution des associations au niveau de leurs financements dès 2021 ; l'évolution du principe d'égalité Femmes/ Hommes ; l'évolution de la question démocratique au cœur de nos instances et de la gouvernance à tous les niveaux, par une effective prise en compte de la de la démocratie participative et de l'initiative citoyenne.

***Le Groupe ADC votera le Rapport-avis et le Projet du Ceser.***

## GROUPE DE CONCERTATION CFDT

La CFDT apprécie la réécriture du projet du CESER et remercie les membres du comité de réécriture pour leur investissement et la qualité de leur travail. La CFDT, par le biais de ses amendements, a ainsi pu obtenir des avancées concrètes sur des points relevant de ses lignes rouges, tel le rôle et la place des différents acteurs régionaux dans le dialogue social. La CFDT est fortement préoccupée par la situation sanitaire, sociale et économique frappant notre région et se veut actrice dans cette crise sans précédent. Elle partage la nécessité de solidarité, de lien social renforcé ainsi que le besoin d'anticipation pour la région notamment pour éviter qu'à la crise économique et sociale se rajoute une crise démocratique. Elle regrette l'idée sous-tendue dans le texte d'une régionalisation de la politique de santé qui, malgré les apparences, ne permettrait pas une meilleure prise en charge régionale de la santé mais au contraire renforcerait le risque d'une hétérogénéisation de la politique de santé sur le territoire national. La CFDT sera donc vigilante sur les organisations de la vie au quotidien des habitants des Hauts-de-France notamment sur :

> une politique de santé définie au niveau national, qui soit cohérente et efficiente, répondant réellement aux besoins des différents territoires, et garantissant une égalité d'accès aux soins sur

l'ensemble du territoire français. Même si, en cas de crise sanitaire majeure, un certain nombre de compétences santé peuvent être déléguées à la région, la CFDT considère que l'ARS doit rester un acteur majeur.

- > les défis environnementaux à relever pour réduire les comorbidités encore trop nombreuses dans notre région et mises en exergue par cette pandémie-le soutien au tissu économique et notamment les TPE pour maintenir et sécuriser l'emploi
- > les organisations du travail avec notamment le déploiement du télétravail prenant en compte les équilibres de vie des salariés-la recherche au cœur de la politique régionale
- > l'éducation, la formation des jeunes et leur accès à l'emploi, notamment pour tous ceux des voies professionnelles (lycée professionnel, apprentissage...)
- > l'accès au numérique et à un internet de qualité pour tous
- > la mobilité durable aussi bien en zone urbaine qu'en zone rurale
- > le soutien à la culture et au tissu associatif indispensable au bien-vivre ensemble. Elle regrette aussi la lourdeur du rapport-avis qui risque de ce fait de perdre en lisibilité et en efficacité.

***En conclusion, le groupe CFDT s'abstiendra sur le Projet du CESER et le rapport-avis.***

# GROUPE DE CONCERTATION CFTC

Le rapport-avis « Après la crise sanitaire en Hauts-de-France : vers une Région attractive, solidaire, bienveillante et prévoyante » n'est pas en retard sur son temps si on considère que la crise n'est pas terminée.

Pour autant, ses constats sont pertinents, même s'ils balayent un champ très large pour satisfaire tout le monde.

La CFTC invite à se concentrer sur les enjeux majeurs pour notre Région, ceux qui permettront à l'ensemble de ses habitants de surmonter les conséquences de cette pandémie, de se relever et de progresser à nouveau.

Cette crise nous démontre que chacun d'entre nous, qui représentons une composante de la société, devons veiller à ce que les réponses que nous avançons face aux préoccupations de nos mandants, trouvent leur place dans l'échelle des urgences et dans l'ensemble des moyens disponibles.

Sans jeu de mot, la CFTC ne croit pas aux solutions miracles. Il faut nous consacrer aux besoins fondamentaux qui permettent à l'ensemble de la société de repartir du bon pied.

A l'ordre du jour de ces préoccupations :

- > l'éducation et la formation,
- > les infrastructures du numérique et la maîtrise de leur usage par la population ;
- > la santé en termes d'équipements, de praticiens et de comportement des populations ;
- > le développement économique et industriel dans le respect de l'environnement, dont la qualité découlera forcément de l'atteinte des trois premières préoccupations.

Trouver l'équilibre dans ces domaines donnera la

confiance en l'avenir qui manque actuellement à tous, et y compris aux travailleurs.

Relever tous ces défis, qui transparaissent sous d'autres termes dans le rapport-avis, concrétisera « le monde d'après » dont on nous rabâche tant les oreilles depuis six mois en oubliant qu'une formule ne fait pas les actes !

La pandémie a en effet révélé avec force que rien n'est jamais acquis définitivement, que tout peut être balayé rapidement.

A titre d'exemple : notre pays, mais aussi l'Europe, sont-ils politiquement, économiquement et socialement en mesure de faire face à une seconde pandémie d'envergure ? Notre résilience nécessite à tous les niveaux un peu moins de calcul à court terme et, sans doute, l'acceptation de quelques efforts. Rien d'insurmontable si le dosage est raisonnable et équitablement réparti. Le contexte nous oblige à élargir le champ des paramètres à intégrer à notre réflexion préalablement au choix de nos orientations et à nos décisions.

C'est pourquoi nous maintenons qu'une conférence économique et sociale, dans le contexte actuel, est de la compétence du CESER. Qui mieux que le CESER rassemble autour d'une même table l'ensemble des composantes de la société en région ? Aussi, le fait qu'une majorité de membres du CESER ait voté le principe, à l'occasion d'un amendement noyé dans un paquet d'autres, que les questions sociales et économiques ne sont pas de son ressort est incompréhensible : ces deux thématiques constituent les deux tiers de l'intitulé de notre institution !

**La CFTC votera le projet d'avis malgré tout pour ses autres aspects.**

## GROUPE DE CONCERTATION CGT

Dès le début de la crise sanitaire, le groupe CGT a souhaité que le CESER s'exprime sur une situation d'une gravité exceptionnelle.

Quand le travail a enfin été lancé, les conseillers CGT se sont mis immédiatement au travail, avec leurs collègues, dans les commissions ou groupes de travail, et au sein de leur groupe de concertation. Dès la fin du mois d'avril, ils remettaient leur propre contribution.

Cette implication, quelle que soit la forme qu'elle prenait, ne s'est jamais démentie. Jusqu'au bout elle s'est traduite en actes par la participation active aux débats et par des propositions et des amendements.

La construction du projet du CESER a été difficile, longue et laborieuse, mais le groupe CGT note à présent avec satisfaction que bon nombre de ses remarques ont été prises en compte – qu'elles concernent la santé, l'environnement, la formation, l'apprentissage, l'illectronisme, la vie économique, la culture, les inégalités ou l'équilibre des territoires.

Nous avons tout de même un regret : le projet du CESER passe à côté de quelque chose d'essentiel. Il laisse entendre que nous n'aurions pas d'autre choix que de nous adapter à la situation très dégradée qui s'est installée et, au mieux, de nous préparer aux prochaines crises qui ne manqueront pas de surgir.

Ce parti-pris limite beaucoup la portée d'un projet qui par ailleurs contient des propositions très positives.

Une conviction a animé et anime toujours les conseillers CGT : cette crise est sans précédent, par son ampleur, sa dimension d'emblée mondiale et la gravité de ses conséquences. Elle touche tous les domaines de la vie de la société. Elle jette une lumière particulièrement crue sur un modèle de développement qui détruit l'environnement, sur un capitalisme financiarisé qui fait exploser les inégalités et sur un néolibéralisme qui ébranle les fondements éthiques de la société.

Comment ne pas se souvenir des propos tenus le 12 mars par le Président de la République : « Il nous faudra demain tirer les leçons du moment que nous traversons, interroger le modèle de développement dans lequel s'est engagé notre monde depuis des décennies et qui dévoile ses failles au grand jour » ?

Ou de ceux du Président de la région Hauts-de-France, le 12 avril : « Si à la sortie la réponse c'est l'austérité, ils n'ont rien compris du tout. L'austérité, les logiques comptables, c'est ce qui nous a mis dans cette situation-là, notamment pour les enjeux de santé » ?

Le rebondissement actuel de la pandémie, sa gestion par des responsables politiques et économiques visiblement peu soucieux d'éviter les erreurs commises précédemment le confirment : il faudra « tirer les leçons du moment que nous traversons », si nous ne voulons pas que revienne l'avant, mais en pire.

***Convaincu qu'il s'agit là d'une perspective incontournable, le groupe CGT votera le projet.***

# GROUPE DE CONCERTATION

## FO

La prospective est incertaine mais offre la connaissance des bonnes pratiques, des comportements corrects et adaptés qui alliés au développement scientifique et humain évitent bien des déconvenues.

Pour FO :

- > Un revenu et un logement décent, un travail correspondant à ses affinités,
- > La garantie des moyens d'existence,
- > L'épanouissement dans la culture et le sport,
- > L'ouverture au monde

Conditionnent la santé et le bien-être, ils doivent s'offrir à tous.

Ils impliquent une consolidation sociale et économique forte.

FO estime indispensable la réelle gratuité des soins. Il trouve aberrant le recul de l'âge de la retraite à l'ère de l'intelligence artificielle. Nous rappelons tout l'intérêt d'une cotisation machine. Pour FO, le domaine économique doit comporter des principes d'équité et d'intelligence collectives :

- > Un rôle significatif des partenaires sociaux
- > Le développement du dialogue social
- > Une formation répondant aux avancées technologiques et besoins des salariés
- > L'investissement des pouvoirs publics doit s'accompagner d'engagement à respecter l'emploi et l'environnement sous peine de restitution
- > L'investissement productif doit être favorisé par rapport à la spéculation

**FO votera le Rapport Avis.**

La formation doit être encouragée et stimulée tout au long de la vie. La lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme doit être une priorité.

Pour FO, la mobilité élargit l'horizon et s'ouvre au monde. Elle doit être soutenue notamment pour accroître et conforter le développement et les compétences relationnelles des jeunes.

Nous devons cependant en réduire les nuisances écologiques.

Notamment :

- > Par des comportements adaptés,
- > Le recours à l'hydrogène,
- > Le canal Seine Nord.

Dans le domaine de la santé FO préconise :

- > Qu'elle devienne une priorité Européenne,
- > Une efficacité accrue du rôle de l'OMS,
- > La disparition des déserts médicaux,
- > Une utilisation judicieuse de la télémédecine,
- > Une lutte renforcée contre la violence dans le milieu familial.

Notre région doit jouer son rôle, rien que son rôle en raison des contraintes budgétaires mais tout son rôle. Rôle qu'elle joue déjà avec ses programmes régionaux, sur l'environnement, l'économie, la formation.

Valoriser les attraits de notre belle région, retenir mais aussi attirer les habitants est un but atteignable pour 2040.

# Explication de vote de Monsieur Laurent GAVORY, Représentant le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts de France

En préambule, j'attire l'attention de la lectrice ou du lecteur sur le fait que le rapport-avis qu'il a devant les yeux est le document rassemblant l'ensemble des préconisations et le diagnostic votés par le CESER. Le document qu'il trouvera par ailleurs appelé « PROJET DU CESER, APRES LA CRISE SANITAIRE EN HAUTS-DE-FRANCE : VERS ... » n'est qu'une sélection de préconisations de ce rapport avis. Il n'en est pas une synthèse. Ces deux documents ne se faisant pas référence, leur lecture laisse penser qu'ils sont indépendants. Je crains que seul le « projet du ceser » car plus court soit lu et qu'ainsi un nombre de préconisations, notamment sur des sujets environnementaux restent méconnues.

Ce rapport-avis fait suite à une saisine de Monsieur le Président du Conseil Régional. Il attendait par « un travail de fond de long-terme », « une vision sur le monde d'après » et que le CESER identifie « les mutations mondiales, européennes et nationales qui auront un impact sur notre région et ses habitants » pour « penser la sortie de crise et » « dessiner collectivement le monde d'après crise. » pour s'y préparer et influencer ces mutations dans l'intérêt des habitants ... Monsieur Bertrand insiste sur la vision : « Le résultat de cette réflexion pourra inclure non seulement une vision, mais également des recommandations concrètes et réalistes que la Région pourrait mettre en œuvre pour faire face aux défis et saisir les opportunités du monde d'après. »

Je constate que les deux documents le rapport

avis, notamment son diagnostic (observations et points de vigilance) comme la sélection de préconisations («Le projet ») ne propose pas de vision du « monde d'après », et encore moins une « identification des mutations mondiales, européennes et nationales qui auront un impact sur le monde d'après ».

Ces documents comprennent des recommandations plus ou moins contextualisées sans réelle prise de recul et d'approche globale. Ce résultat est en partie induit par le temps qui a manqué. Le CESER s'est fixé une échéance trop courte, mais aussi et surtout une méthode de travail inadaptée : une compilation de recommandations thématiques, sans approche transversale et globale. Pour la permettre, un débat en plénière aurait été un plus. En outre, une bonne partie des recommandations ne pourra pas être mise en œuvre par le Conseil Régional avec les compétences limitées qu'il détient. Il en est ainsi car le CESER a choisi de s'adresser à tous les acteurs de la région, ce qui n'est pas son rôle. En effet, il est d'après son cadre réglementaire, « le conseiller » exclusif de l'exécutif régional. Pour ce rapport, il lui laissera ainsi faire sa sélection.

Enfin, je regrette que contrairement à ce que le CESER pratique, ni la méthode de travail, ni les intervenants ne soient mentionnés.

Dans ces conditions, notamment car je considère que le CESER ne répond pas à la commande de Monsieur Le Président de Région.

***Je ne voterai pas le rapport-avis.***

# GROUPE DE CONCERTATION

## GROUPE INNOVATIONS ECONOMIQUES ET SOCIALES

Le groupe souligne la densité du travail des commissions et la performance de produire un texte ajusté et sélectif dans un contexte tendu et remercie le comité de relecture.

En 1<sup>ère</sup> ligne en direction des publics fragiles (EHPAD, Service à la personne, alimentation ou hébergement d'urgence...) les acteurs de l'économie sociale et solidaire, professionnels comme bénévoles, semblent relégués au 2<sup>nd</sup> rang des décisions de l'après crise alors que nous sommes convaincus que les atouts de ce secteur peuvent contribuer à une Région plus attractive, solidaire, bienveillante et prévoyante.

Leur diversité et leur représentativité en HdF, confortent leur rôle majeur dans cette crise sanitaire.

Le Groupe IES estime que le plan de relance est globalement insuffisant et trop axé sur la réduction des inégalités.

Les solidarités mises en œuvre pendant le confinement, soulignées dans ce rapport doivent être intégrées aux engagements de relance.

En particulier, le relais auprès des plus fragiles en terme d'accompagnement des besoins élémentaires (se nourrir, se loger,...) sachant que le recours au RSA, comme celui à l'aide alimentaire sont en grande augmentation.

Ainsi nous regrettons :

> Que les décisions de compensation ou mise à niveau financières soient inégalement réparties entre le secteur public et le secteur privé dont l'ESS.

> Citons : les primes COVID initialement non prévues pour les aides à domicile, ont finalement fait l'objet de différenciations par les Départe-

ments .

> Les annonces SEGUR ont amplifié le manque d'attractivité du secteur conduisant les salariés des associations à fuir vers le secteur public. Espérons que le vote de l'Assemblée Nationale sur l'augmentation des salaires bénéficie de manière équitable à tous les acteurs.

> Que les impacts de la « taxe COVID » portée par les mutuelles de santé sont partiellement mesurés notamment dans leurs effets aux usagers.

> Une taxe de 1,5 Milliards d'euros pose la question de l'équilibre économique des complémentaires santé en général et empêche en particulier nos mutuelles ESS de faire bénéficier les adhérents de leurs non-dépenses pendant le confinement puisque ces dernières ne versent pas de dividendes.

> La solidarité se trouve ainsi taxée à l'inverse des profits hors normes des grands bénéficiaires de la crise (Amazon, Netflix...).

Enfin, le groupe IES relève le caractère particulièrement confus de l'information couvrant la pandémie

La densité et la diversité de l'information et de ses sources ne contribuent pas à la compréhension uniforme par tous.

La relation stratégique entre l'information et le pouvoir est plus que jamais démontrée soulevant de nombreuses questions sur des atteintes à nos libertés publiques et la protection des données à préserver dans les meilleurs délais. Cet équilibre entre la protection des données et la liberté doit nous amener à faire des choix pour une société plus juste, vers une région plus solidaire.

***Le groupe votera le rapport.***

## GROUPE DE CONCERTATION « MILIEUX ECONOMIQUES », « PROFESSIONS LIBERALES », « ARTISANAT », « AGRICULTURE, PECHE ET RURALITE »

Nous saluons l'investissement exceptionnel de l'ensemble des mandataires et collaborateurs du CESER, et particulièrement de Françoise DUBOIS, à la co-construction d'un rapport extrêmement complet. Soulignons également la réactivité du CESER dans un contexte sans précédent.

Au vu de l'ampleur de la crise sanitaire que notre pays traverse, il est encore difficile de pouvoir mesurer son incidence économique et sociale.

Néanmoins, celle-ci a mis en lumière l'importance de l'économie régionale et a réaffirmé sa place dans les modes de consommation : les entreprises et les collectivités doivent donc prendre en compte ce retour de la population au Made In France, voire au Made In Hauts-de-France. Les habitudes ayant été bouleversées, il s'agit à présent de tendre vers une pérennisation de ces nouveaux comportements :

> Prise de conscience de notre dépendance vis-à-vis d'autres pays, démontrant la fragilité des équilibres économiques et nécessité de réindustrialiser le pays ;

> Plus forte sensibilisation à l'impact écologique, aux enjeux environnementaux et développement des emplois « verts » ;

> Nécessité de développer l'accès au numérique dans les entreprises et chez les particuliers pour assurer la continuité économique ainsi que le lien social.

Dans cette crise, les entreprises et leurs salariés ont su faire preuve d'une adaptabilité remarquable. Ainsi, les entrepreneurs ont entrepris

et ont innové afin de sauver leurs entreprises, ils ont été présents et ce, sans compter, dans ce contexte particulier.

Mais la santé économique de nos entreprises se montre variable selon les secteurs, ce qui nécessite de maintenir notre vigilance. L'activité régionale a en effet reculé de 32% durant le confinement. Si des signes de reprise sont présents, elle s'établit à -12 % du PIB à la mi-juin et n'a pas retrouvé son niveau d'avant crise, certains secteurs peinent à redémarrer. Le rebond risque par ailleurs de fortement reculer en cette fin d'année sous l'effet de la deuxième vague.

La trésorerie des entreprises reste fragilisée et un dirigeant sur quatre redoute de ne pas pouvoir rembourser son PGE. D'où la nécessité d'accompagner nos entreprises régionales au travers de la crise et dans la reprise, afin d'éviter un maximum les redressements ou les dépôts de bilans, ou de sinistrer totalement des secteurs (ex : hôtellerie, restauration, etc.) qui souffrent particulièrement des mesures de restriction. Ceci passera notamment par de la visibilité et de la lisibilité dans les aides pour que les entreprises aient confiance en l'avenir et un assouplissement des procédures d'attribution des aides à l'investissement promises par l'Etat.

Il sera également primordial d'accompagner le retour à l'emploi des personnes au chômage, et de porter une attention particulière sur la jeunesse pour ne pas voir une génération sacrifiée et précaire.

***Les milieux économiques, artisanat, professions libérales, agriculture, pêche et ruralité, sont plus que jamais mobilisés et voteront ce rapport offrant des perspectives ambitieuses pour l'avenir et l'attractivité de notre Région.***

# GROUPE DE CONCERTATION TRANSITION ÉCOLOGIQUE SOLIDAIRE

Le GC TES remercie l'ensemble des acteurs, dont les Vice-présidents, avec à leurs côtés les personnels de cabinet, plus particulièrement Madame Françoise DUBOIS et les chargés de missions des commissions ayant permis une telle mobilisation et un tel investissement.

Avec cette crise du COVID, les injustices, les inégalités de notre société ont été révélées au grand jour et sont venues s'ajouter aux crises environnementale, sociale et démocratique déjà amorcées en les aggravant parfois, mettant encore un peu plus en danger la cohésion sociale de notre région des Hauts de France.

Il est grand temps que les acteurs socioéconomiques et politiques de la région des Hauts de France s'engagent activement avec pour objectif le développement équilibré d'un modèle économique, social et environnemental notamment en re-questionnant notamment le SRADDET, si fraîchement validé et déjà si dépassé !!

Les premiers leviers identifiés dans ce rapport pour y parvenir sont à actionner dès maintenant en mettant en place un système économique plus re-distributif, plus respectueux et compatible avec les défis climatiques et environnementaux. Pour les Hauts de France, au regard de sa situation sociale et environnementale, cela passera par un pacte vert & bleu, une anticipation et une prévision à long terme de nos besoins au travers d'une programmation pluriannuelle de l'ensemble des

politiques et des leviers de développement durable du territoire.

Pour le GC TES, cela devrait passer aussi par de nouvelles règles budgétaires orientant les investissements vers la création d'emplois pour accompagner les mutations sociales, les transitions environnementales inévitables et les évolutions sectorielles industrielles. L'accent devrait être mis particulièrement sur l'économie de proximité, le développement de la recherche afin de répondre aux défis régionaux, nationaux et mondiaux et au financement d'une transition écologique soutenable pour toutes et tous.

Ce volumineux travail réalisé par le CESER, afin de répondre notamment à la sollicitation du Président du Conseil Régional, a pour objectif de participer à la réflexion collective pour définir en HdF un nouveau modèle, permettant de repenser les liens et la place de chacun et de garantir l'accès aux droits pour tous et n'y réussi pas complètement.

Le groupe TES regrette que le travail du CESER fasse que très peu de remise en cause des modèles économiques développés qui guident depuis des décennies notre région et qu'il ne propose pas d'engager plus activement la région dans une véritable stratégie de transition écologique et sociale. De plus, le GC TES estime que les 2 documents présentés au vote ne présentent pas les mêmes éléments de préconisations et d'analyses et porteront à confusion.

***Dans ce contexte Le groupe TES s'abstiendra majoritairement sur ce rapport avis et ce projet COVID.***

## GROUPE DE CONCERTATION UNSA / CFE-CGC

Notre groupe remercie les rapporteurs, l'ensemble des contributrices et contributeurs, l'équipe de Direction et les chargé(e)s de mission pour la qualité de leur travail. Si le virus est responsable de la pandémie, l'ampleur de la crise sanitaire semble avoir été amplifiée par le manque d'anticipation de la chaîne de responsabilités: manque de masques, de gel hydroalcoolique, de tests, de lits d'hospitalisation, de moyens de réanimation, de médicaments... Les changements incessants et contradictoires de doctrines visaient-elles à dissimuler ces carences? 8 mois plus tard, il semble que la situation n'ait pas changé, notamment en termes de capacités hospitalières. Les mêmes causes produiront-elles les mêmes effets? En termes de stratégie économique, les entreprises bénéficient heureusement de nombreux mécanismes d'aides en cette période catastrophique. Si ces mesures sont nécessaires pour sauver les emplois, les salariés de ces entreprises devraient être associés au pilotage de l'emploi de ces aides. La crise sanitaire annonce une crise économique, sociale et sociétale exceptionnelle. Or, nous craignons que les priorités ne soient perdues de vue:

Quid de la reconquête de notre souveraineté dans les domaines vitaux de productions? Le mot relocalisation, un temps vertueux, serait-il redevenu un gros mot? Aurait-on basculé du monde d'avant vers le monde...d'avant? Le secteur du transport en région, perturbé dès le début de la crise, a montré ses limites. L'intermodalité (voyageurs et fret) est loin d'être optimale. Cette question mérite une réflexion sur la complémentarité et la mise en cohérence des acteurs publics, tous modes de transports confondus, Objectifs: économie de fonctionnement et efficacité. Les propositions d'amélioration des conditions de vie des personnes en formation sont essentielles en termes de qualification et de développement socio-économique de notre région. La mesure des résultats de ces actions est nécessaire, d'une part envers ceux qui changent d'activité et d'autre part pour tous les citoyens de la Région en matière de santé, d'accompagnement social, etc... Il est important de dépasser les préoccupations d'organisation ou d'institutions semblant parfois prédominer dans le rapport.

***Le Groupe UNSA / CFE-CGC votera favorablement.***

### **Conception**

CESER Hauts-de-France – Région Hauts-de-France

### **Crédits photos**

Région Hauts-de-France - Pixabay - PxHere - Google  
(Réutilisation autorisée) - Public Domain Pictures -  
Wikipedia - Unsplash - Autres sources indiquées en  
légende sur l'image

### **Impression**

La Monsoise



# CESER

## Hauts-de-France

Conseil Économique, Social  
et Environnemental Régional



<https://ceser.hautsdefrance.fr/>

Conseil Économique, Social et Environnemental Régional Hauts-de-France  
151 Avenue du président Hoover • 59555 LILLE Cedex • Tél. : 03 74 27 58 15

Pôle d'Amiens : 15 mail Albert 1<sup>er</sup> • BP 2616 • 80026 AMIENS Cedex 1 • Tél. : • 03 74 27 58 32